

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

DU CANTON DE SOIGNIES

(SOCIÉTÉ SANS BUT LUCRATIF)

ANNALES TOME VI

2^e LIVRAISON 1932

-: IMPRIMERIE LEHERTE -
& FILS
RUE DE LA GARE, N° 32
RENAIX

Chronique brainoise.

Quelques échos de la fin du XIV^e siècle.

Les comptes généraux de la ville de Braine le Comte, exercices 1389-90 à 1400¹ fournissent des renseignements que nous croyons peu connus. Nous nous faisons un plaisir de les publier.

D'après les annales du Cercle Archéologique d'Enghien (t II p. 254) reproduites t. VI p. 37 de nos Annales, la première mention de l'école de Braine-le-Comte figureraient dans un acte du 28 février 1478.

Or, le compte de l'exercice 1389-90 établit qu'à cette époque Braine avait une école.

Les autorités locales dérochèrent un messager à Binche, Maubeuge et à (Cuesmes?) à la recherche d'un maître d'école (n° 39413 f. 9 v^o). Le postulant alla débattre à Braine-le-Comte les conditions « marchandet » « pnt (présents) le curet, le chastelain et le mayeur » Id. f. 9 v^o.

. Il fut convenu que le « maître de scolles » recevrait chaque année soixante sols « pour une cotte » et le montant de l'écolage payé par les parents. La ville et les pauvres (bureau de bienfaisance de l'époque) supportaient par moitié la charge du traitement (id. f. 9 v^o) Jehan Galoppin est le premier maître d'école dont le nom soit renseigné (compte 1390-91, n° 39414 f. 4).

Le compte de cet exercice nous apprend que quatre personnes se livraient à la fabrication de l'hydromel. Ont payé les droits de maltote de ce chef : Willaume Wourmillon, Jehan de le ruelle, Jehan des pons, Colart des pons, Jehan roussiaul (fol. I v^o)

La charte de la draperie de Braine-le-Comte date de 1389-90. Elle s'obtint avec beaucoup de difficultés. (2) Les dispositions

1) Dépôt Arch. de l'Etat à Bruxelles. Chambre des comptes n°s 39413 à 39422.

2) Item délivret par le dit massart a mons Jeh priester pour le Sayel et subscription de la ditte chartre lequel sir Jeh priester et mess gerbraut demandoient grant argent a avoir plus quil nen eurent car le grans recheveres de haynn mist grant paine a chou que le chartre fiust accordée dou grant conseil et ossi que on fesist grascé dou sayel accordet a le pryère doudit recheveur a XI couronnes de haynn vall. a XXVII s. le pièce f. 7 v^o

sont les mêmes que celles de la charte des drapiers de Chièvres. (1) Elle est semblable à la charte de la draperie de Soignies, quant à la « forme et l'ordonnance² ».

Immédiatement on désigna le doyen et les jurés de la corporation³. Autrefois le fabricant et le consommateur étaient mieux protégés qu'ils ne le sont actuellement. Les tissus, par exemple, étaient munis de marques indiquant le lieu d'origine, le fabricant, la qualité du produit.

Le compte de l'exercice 1389-90 nous dit que les « tenailles » pour sayellet (sceller) les draps fut fabriquée à Mons et gravée par Willaume Lorphèvre. (4)

Nous constatons dans le compte de 1389-90 qu'à cette époque Braine-le-Comte possédait une horloge. L'horloger s'appelait Jehan dourieu. (5)

A cette époque également, Braine possédait une halle ; li s'y trouvait une cloche qu'un certain David devait sonner « a leurre de clore et ouvrir les portes » ainsi qu'au moment de la retraite. Il avait aussi pour obligation de faire le guet, la nuit. (6)

1).... pour avoir scelle le chartre de le drapprie en le fourme et manière
9/ chil de chièvre l'avoient... idem folio 7 V^o.

Aussi « As Eskvs (échevins) de la ville de chièvre pour leur vin et a leur clerks pour coppyer le ditte chartre car il ne volvent point cautres le coppiast 9 (^{no}) leur clerls. XXS.

2) A pier de scaubeke liquels livra p coppie en p kemin (parchemin) le fourme, l'ordonnance et les devises de la drapperie tout ensique le chartre se contient de la drapperie de Soug(nies). XX sols Id. fol. 8 v^o.

3) Item quant le drapperie fu ordenee et q on fist le doyen et jurés appatenans a la ditte drapperie... fol. 8 n^o 39413.

4) n^o 39413 f. 8 « pour une tenailles que li castellains de braine fist faire à Mons pour sayeller draps. Item pour graver les diltes tenailles marchandet p. le dit castellain a Willaume Lorphèvre a 11 s. s qui valent a XXVIIs III d. de le pièce. I. IISVID.

5) id. f. 6. A Jehan dou rieu pour warder et mettre a point lorloge et tout chou bien faire bien et diligamment pour sen salaire de lanee de ce compte.

6) id. f. 6. A David pour soner le cloke sur le halle a braine au vieppre et a mattin a leurre de clore et ouvrir les portes avecq ossi sonner le dte cloke au vieppre come deraine cloke ensi q usaiges est Et de waitier p. nuit et faire tout chou que boine warde doit faire en tel cas.

Le compte de 1397-98 élargit sa mission de guetteur. Il doit « corner au nuit, a minuit et au matin ». (1) La halle avait une « gharitte (2) » (lucarne). Elle était couverte de chaume (3). Durant l'exercice 1399-1400, la ville est autorisée à construire une nouvelle halle. (4)

Au début de la période que nous examinons, les portes de la ville « viers Mons, Bruxelles et Nivelles ont chacune (5) un gardien qui doit les ouvrir le matin, les fermer le soir. Le compte ne fait pas mention des autres portes.

Dans le compte de 1397-98 (6) la situation s'est modifiée ; les portes des Lombards, du pont, des faukemons ont chacune un portier particulier. Il n'y est pas question des autres.

Déjà en 1389-90, la ville devait exécuter les travaux en régie ; nous constatons qu'elle possède des véhicules « béniaulx » (7) pour le transport des matériaux.

Quelques années plus tard (1393-94) elle crée ou développe un service pour combattre les incendies. (8) Elle achète, à Bruxelles, deux douzaines de sceaux en cuir. Le compte de l'exercice 1397-98 relate l'acquisition de vingt-quatre crampons en fer, pour suspendre les sceaux en plusieurs « lieus et quarfours de la dite ville ». (9)

Le jour de la fête, six (10) arbalétriers — parfois quatre (11) — gardaient les portes.

1) Compte 1397-98 fol. 1 v°.

2) » 1392-93 f. 7.

3) Idem.

4) Compte 1399-1400 (n° 39422) f. 2... et de rekief ossi de avoir accort de faire une noeve halle en le dte ville lesquelles coses fu adont accordés.

5) A colart dou fier pour warder le porte deviers Mons p. pour y cellé et de serer au nuit et au matin et pour faire sout chou que boine wartte et portiers puet et doit faire en tel cas pour sen salaire....

A colart de behaut pour le porte viers nivelle warder....

A wattier de le kevee pour warder ... le porte viers bruxelles.

6) n° 39420 f. 1 v°.

7) Compte 1389-90 fol. 10.

8) Compte 1393-94 fol. 3 « pour 11 douzaines de sayauls de cuir accatés a bruxelle pour le ville pmy de XV le pièce monte. XVIII lb.

9) C. 1397-98 fol. 4 v°. A Jehan dou rieu pour XXIIII crampoms de fiers fais pour pendre 11 douzaines de sayauls de cuir qui sont p. siervir le ville, mit en pluiseurs lieus et quarfours de la dte ville pay..

10) Comptes 1396-97 n° 39.419 p. 2. v° « A VI arbalestr pour warder les portes a le fieste à Braine (idem. 1391-92 : 1392-93; 1393-94).

11) Compte 1390-91 fol. 4 v° a 1111 arballestrieis qui warderent les portes a le fieste à braine payet au command dou castellain, VIII s.

Durant l'exercice 1393-94, les arbalétriers furent astreints à un service plus sérieux. La région était troublée, craignant les incursions des partis ennemis, le châtelain fit garder les portes par les arbalétriers durant vingt-huit jours. (1)

La fête du mois de mai fut autorisée pendant cette période. Durant l'exercice 1399-1400 le châtelain, Jean del asnoit et le massard se rendirent au Quesnoy pour obtenir l'autorisation de faire publier cette fête ». (2)

Pendant la période que nous parcourons des nombreux travaux furent exécutés aux ponts-levis situés devant les portes de la ville (3) ; des « bailles » furent placées notamment devant les portes de Mons, de Bruxelles, ainsi que devant le chenil (4) (maison des kiens) de Monseigneur. Les tours de la ville furent recouvertes « d'estrain », (5) la chapelle de Notre-Dame fut « relatée » on employa huit « beniauls d'argille pour replaker (6) la dite capelle » ; (7) douze pots de terre furent placés sur les couronnes des tourettes (8) « le puits de la porte des lombards fut réparé », (9) de même que les murs du vivier¹².

Nous sommes loin d'avoir extrait de ces comptes tous les renseignements qu'ils contiennent. Notre savant ami, Monsieur Fernand Bottemanne, nous en sommes persuadés, les fouillera jusqu'en leurs derniers détails, en vue du travail important qu'il a entrepris sur sa ville natale.

LÉON DESTRAIT.

1) Compte 1393-94 fol. 3.

2) C. 1399-1400 f. 2.

3) C. 1389-1390 fol. 10.

4) C. id. fol. 10 v°.

5) C. id. n° 39.413 p. 10. v°.

6) C. 1390-91 n° 39414 f. 8. « A Colart Godissart et sen vallet pour ouvrir en recourir destrain les tours au tour de la ville XIIII journées et demy.... (on plaçait de la paille sur les tours et les murs, en temps de paix, pour les protéger contre les intempéries).

7) idem fol. 4 v°

8) idem f. 8.

9) C. 1389-90 n° 39413 f. 11 v° « Pour i muy demy de cauch livret p alart ganeriaul a braine pour refaire le puch a le porte des lombars a VII s. le muy mont. Xs. VI d.

Item p. II kerees de pierre de scaussinnes pmy lamenage pour faire le dit puch a x s le Keree mont... .

10) C. 1392-93 fol. 6. et compte 1394-95 f. 5.

Chronique Sonégienne.

L'horloge du clocher.

Vers 1387, le comte de Hainaut avisa le Chapitre de la collégiale St Vincent qu'il devait placer une horloge sur le clocher. Le Chapitre, ayant répondu qu'il ne disposait pas des ressources nécessaires, fut informé par le comte de Hainaut que les fonds lui seraient prêtés « sur le malletote » de la ville.

En 1393 « uns ouvrages dorloge » fut acheté par le Chapitre et placé « sur une de leur clokes (clocher) en leur eglise ».

Le compte de la maltote de l'année 1394 renseigne que Andriu de Jourbise était chargé de « warder et soingnier » l'horloge.

Ci-dessous le texte.

Chambre des comptes n° 39801. Dépôt des Archives de l'Etat, Bruxelles, p. 7 V^o. Autre rendaige acause de lorloge sur le cloke de heure. A savoir est que en lan IIII^{xx} VII (87) environ le saint Jeh(an) baptiste nos tres redoubtes sires mess. doste vant envoya lres (lettres) aeglise de songnies que plaisans li servit que il cuistra (se préoccuper de, vouloir) song(nies) construit une cloke de heures. se li fu sur chou (il lui fut sur ce) remonstret que il ny avoit point de revenue pour le retenue (entretien, salaire, d'où coût) dicelle, pourquoy il ordena et dona p lres sayellees de son sayaul (par lettres scellées de son sceau) que il voloit que pour le retenue la temprance et warde dicelle soit levet sur le malletote C s. cascun an (chaque année).

Et sur chou a estet accattet par nos signrs de Songnies uns ouvrages dorloge et mis sur une de leur clokes en leur eglise. dou quel accat li massars a prestet X courones de haynn CX s. vallent a XXV s. VI d. le pièce. XIII lib. V s.

Le quele some li malletote devera ravoir quant il plaira. item le dis massars a payet pour le retenue et le warde doudit orloge sur le teneur des lettres dess (dessus) dites qui sont de datte lan mil III C IIII^{xx} et XII le XIII^e jour de sept(embre) pour lanee de ces comptes. c s.

Dans le compte suivant 1394 n° 39.802 Ch. C. Dépot Brux. p. 3 V^o on lit :

A Andriu de Jourbise pour sen salaire de warder et soingnier de lorloge dont on prent sur le malletotte comme il appt p

ires donnees et sayellees de mons. d'ostrevant pour cascun an
c s cest pour l'annee de ces comptes C s.

Des portes de la Ville.

Nous savons que la ville de Soignies avait quatre portes ; nous savons où elles se trouvaient ; nous savons aussi, depuis les travaux exécutés rue d'Enghien lors du placement des canalisations pour la distribution d'eau de Braine-le-Comte, que la porte du Neufbourg était très massive ; les substructions découvertes le prouvent. Nous savons, enfin, que ces portes étaient flanquées de tours. Mais nos connaissances, au sujet de ces portes, s'arrêtent là.

Un compte rendu par Jeh. de brugelettes, massart de Soignies commençant à la St André 1516 et finant à la St André 1517 (1) fournit quelques indications intéressantes au sujet de la porte de Braine.

Cette porte avait une toiture en ardoises. En 1517, on fit placer sur la porte une statue de St Michel et celle du diable. (Vraisemblablement St Michel terrassant le dragon). La statue de St Michel devait tourner au vent d'après le projet, mais en fait elle resta immobile ; on a « rabatu » de ce chef quatre livres du prix convenu.

Ces statues pesaient ensemble 1069 livres.

La porte était aussi ornée de deux bannières en cuivre et d'une thourette ; elle était munie de fenêtres pourvues de châssis. Les statues, les bannières, les faitières étaient peintes.

Dans les comptes de la massardrie de Soignies (2), on voit qu'il y avait une statue de la Vierge placée sur la porte, du côté de la ville et qu'une lanterne se trouvait devant cette statue.

Cette porte — comme les autres d'ailleurs — était une construction importante, elle comprenait l'habitation du portier

Diffréents textes parlent de la veillérie des autres portes. Il va de soi que celle de Braine avait aussi une salle réservée aux veilleurs.

Voici les textes :

Comptes de 1516-17.

f. 35 « A Jehan de ghuisse plonner demorant a Mons pour VII tables de plomcq a lui heues servans a le porte de braine de lad ville de Songnies pest VII^e L XXIX (livres) au pris de

(1) Dép. Arch. roy. Brux. Ch. des Comptes n° 39776.

(2) Dép. Arch. roy. Mons Arch. communales Massardrie de Soignies.

XIIII d. la livre a este payet XLV L. VIII s. pour les heuzes (bottes) St Michiel langele et le diable pesant ensemble mil LXIX lilz qui montent a XXI d. la livre, IIII^{xx} XIII L. X s. IX d. pour VII^c VIII livres de festisseries (fatières) servant a la d. porte au pris de XVII d. la livre monte cinquante livres trois solz portant ces pties ensemble IX^{xx} IX l. (189 livres) II s. VII mais a cause que le d. Jehan de ghuyse avoit promis de faire tourner le d. St Michiel au vent ce que point na fait lui a esté rabatu IIII 1.

A Adryen Gilliart pour avoir peset le d(it) ploncq VI s. et a hubert merlin srurier (serrurier) pour avoir batu et estendu VII^c LXXIX (779) l(ivres) de ploncq de table servans aux fenestres et cassiz (châssis) dicelle porte a II d de la livre VI L. IX s. X d. monte ces pties (parties) ensemble la some de IX^{xx} (180) XVIII l. X s. XI d.

p. 35 V^o. A Jehan broget marissal pour IIII verges de fer svans (servant) tant as (aux) III heuze come a St Michiel y compris les hanez (crochets) qui tient les deux gouttieres pesant VI^{xx} XII livz (132 livres) et ung cercle de fer qui tient tous les combles de la thourette pesant XVIII L(ivres) monte ens^{ble} VII^{xx} XI. XII d. de la livre porte la some de VII L. X s.

A lephon grihet caudrelr pour II banieres de laiton a luy heues (eues) s vans (servant) a lad(ite) pte (porte) a esté pz (payé). XL. v. s.

A ung entretaille de ymaiges pour avoir fait la fourme de bois pour faire le d. St Michiel et le diable a esté pz IIII L.

Aud masst (massard) pour av(oir) esté en la d. ville de Mons le VI^e de decembre solliciter de faire poindre (peindre) toutes les festisseries (fatières) banieres heuzes St Michiel et le diable qui ont coustet et a esté pz (payé) en la pnce (présence) des d. comis XXII L. XVII s. ete apres le d. ouvrage relivret fu despendu p. les d. comis marth et massart la some de XVI s. pour le journ(ée). Aud. massart XIIII s. et a Jeh. laucq pour une espée a lui heue servant aud. St Michiel a esté pz VIII s. monte ces pties (parties) ensemble. XXIIII L. XV s.

f. 35 V^o A Jeh le petit escailleteur (ardoisier) demor a Enghien por (pour) le couvture descaille ql (qu'il) a faict a lad. porte de braine, monte XVIII verges IIII dt et demy au prix de XXIII L. XV s. chune verge a lui demor p. recours appant par criée monte ensemble IIII^c XXXVI L. VIII s. I d. ob.

Comptes de la Massardrie de Soignies, dépôt de Mons :
Exercice 1463-64 f. 22 A Thumas le landmer payet pour

son sall d'av(cir) refait le landne (lanterne) de le porte de braine que les vents avoient toute abatue et toute desrouté (brisée). IIII s.

Exerc. 1468-69 f. 17 ...pour avoir fait refaire le lanterne qui est devt limayge de Nre Dame a le dte porte [de Braine] par dedens le ville. II s. VI d.

Idem « A Jehan possaige au command de mess et des loix fu donne en layde d'une logette quil a fait a le maison de le porte de braine ou il demeure comme portier. »

Idem folio 16 « A colard le Roy et son filz pour leur sall d'avoir fait un huys (porte) et deux fenestre et ossy estuté (enduit) dassielle (argile) le vielerie de le porte de Mons...»

Le compte 1463 64 f. 23 renseigne la veillerie de la porte du Noefbourg.

Quelques autres postes intéressants

du compte de 1516-17.

p. 26. Au thourier (gardien de la tour) pour son sallaire davoir gardet menet et mis apoint lorloge de legle (église) et ville de Sognies, remonter et ravaller les poix come il est de coustume.

p. 26 V. A M^e Jehan cloqman a este payet pour le ramonnaige du marchiet quil apris des d(its) massart et comis le terme de III ans començ a le St Andrieu V^e et treize icy pour la III^e derre ann. 1 XXVIII s.

Au ghait (guet) de la ville pour son sallaire de avoir fait le ghait sur le thour de legl(is)e de nuit come il est de coustume pour le double et peril du feu et aultres accidens a este payet pour le terme de ce compte pour la porton (portion) de lad ville contre Mess^{rs} qui autant en paient, la some de XXV liv.

p. 30. A ung frere prescheur de lorde des carmes en Valleciniennes (Valenciennes) pour avoir preschiet le passion le jour du bon venreddy et le jour de pasques la resurrection a este payet X 1 (40) s. dont mess^{rs} (le chapitre) en paient la moittiet et la dte ville l'autre moittiet.

Icy pour la part dicelle dte ville.

XX s.

p. 30 V. A M^e Jacques Robert chirurgyen demoraud. Songnies auquel a este payet pour ses gaiges a luy ordonn par grace jusques au bon plaisir de mess^{rs} et ceux de la ville apparant par lestat la some de p. an. L s

p. 34. A pierart de le bruyère cuvelier pour en lan de ce compte avoir livret cincq seaulx servans ausd. puchz (de la ville) a IIII s. piece, XX s. et pour avoir refait le fon de ung aultre seau XII d. Ensemble XXI s.

A Jacque simon pour le XXI^e de march de ce cpte (compte) avoir thiret hors des fossez de la ville, que mons^r de grantmetz tient, deux chiens mors et les enfouys III s, pour ung aultre chien avoir thiret hors de le gouffe du grant moulin et le enfouy XVIII d., pour ung aultre chien avoir enfouy qui fu trouvet mort devant le porte du nouvel attre (cimetière) XVIII d.

La pêche dans les viviers et fossés

de la ville était mise en location ; nous en trouvons trace dans les comptes de la maltote de 1392 etc. ; mais dans les comptes de 1516-17 déjà renseignés (n° 39776 Ch. comptes D. Arch. Br.) nous voyons des détails assez nombreux. Le locataire ne pouvait vider le vivier en temps de guerre. Il devait arracher les joncs et les roseaux, nettoyer le Vivier deux fois par an et il devait aussi, chaque année, enlever du Vivier au moins XV verges de terre. Enfin il devait payer un loyer.

p. 3. A Colart du mortier pour le proffit du vivier de le pottrie estant entre le dodashne deriere le courtil dentelin maisnart et le porte du moulin au vent, a luy demore a cense et par recours le terme de six ans comenchans au jour de grant quaresme mil cincq cens et onze a devise (1) que il ne puelt thirer le d. rivier par temps de gherre sans en prendre gret aux comis et massart de la dte ville pour les perilz qui en polroient venir aussi le delvoit tenir neth de roseaux et jons au plus pres de la ville et le hernuer et thirer hors les ordures deux fois l'an. Avecq ce faire jecter chun an XV verges de terre ou plus grant besoing sera, par en debvoir rendre chun an au jour du grant quaresme dont est icy fait ref pour le V^e, VI^e paiement esceu en ce compte la some de X l. XV s

Le moulin.

Il y avait au-dessus de la petite porte du moulin des lucarnes. Le mot « garitte » employé dans le document ne peut avoir que ce sens. Il est à supposer que la toiture était garnie de lucarnes comme l'était celle de beaucoup d'édifices de cette époque.

p. 5. A willaume thiebaut escaillieur pour recouvrir plus(ieurs) traus sur les garittes deseure le petit huisset dou moustier marchandet a XVIII s.

(1) En marge « soit pris gardes les devises soient furmés ».

A luy pour refaire et resouder le plonc (plomb) de le coulière (gouttière) dele gariotte de seure le petit huisset marchandet a 9 s. 4 d.

Comptes des malletotes de Sougnies 1389-90. Ch. des Comptes Dép. Arch. Brux. n° 39798.

D'où venait le sable utilisé pour les travaux ?

En général les comptes ne le disent pas. Ils portent exclusivement « A X pour laccat de X beniauls des savelon ».

Mais, nous trouvons plus de détails dans le document n° 27714 Chambre des Comptes Dépot Arch. Etat, Bruxelles, intitulé Comptes dou cachage (voirie) de Songnies, depuis le saint Jehan lan IIII^{xx} et X jusq a le St Jehan IIII^{xx} et XIII cest p III ans p Jeh. ghiguet — pour le recheveur du haynn(aut).

Nous constatons que l'on extrayait du sable de la rivière. Quand les eaux étaient trop fortes, on en achetait chez des particuliers.

Le compte vise des travaux exécutés à la rue du nouvel attre (rue Henri Le Roy actuelle) en 1392.

Voici le texte :

p. 3 V°. A Colart hallet pour asauler savelon et jettter hors dele riviere p monchiauls pour seckier a le quele (laquelle) cose (chose) faire il fu a pluiseurs fois p XII jours a II s. VI d. le jour val'ent XXX s.

A Jehan de p fonriu (parfonrieu ?) pour laccat de L beniauls de savelon pris et souwoit (sècher) en se courtil quant li auwe (eau) estoit trop grande a I d. dou beniaul mont IIII s. II d.

Main-d'œuvre.

Il est banal de répéter que celui qui se trouve dans la nécessité de faire construire ou de faire réparer un immeuble doit s'attendre à des nombreux ennuis. Que de doléances n'entendons-nous pas sur la difficulté d'avoir les ouvriers, de leur faire commencer ou achever les travaux.

Autrefois, cela allait mieux, soupire-t-on.

C'est une erreur. La situation, que nous constatons, existait déjà au XIV^e siècle !

Nous voyons dans le compte de la maltote de Soignies de 1393 (n° 39801 Ch. des Comptes, Dép. Arch. Etat, Brux.) que l'on devait envoyer des « messagers » dans différentes communes pour trouver des ouvriers pour entreprendre des travaux de

réfection de routes et ensuite pour leur faire exécuter le travail, qu'ils avaient entrepris.

p. 6. A Michaut le messagier pour plus(ieurs) voyes (voyages) quil a allet apries les ouvriers tant pour yauls (les) faire venir p(our) marchander de louvrage comme apries chou (ce) pour faire venir ouvrer (travailler) et a celli (cette) cause a estet a lens a chièvre, ath et a binch(e) payet XIII s.

A Jehan con (qu'on) dist huy pour un voye aller Ath apries les dis ouvriers III s.

Nos arbalétriers et nos archers à un tir à Nivelles

Les archers et les arbalétriers de Soignies se sont rendus à un tir à Nivelles, en juillet de l'année 1463. Les archers obtinrent un prix.

Voici la mention qui figure dans le compte de l'exercice 1463-1464 f° 19, de la Massardrie de Soignies (1).

Au mois de juillet en ces pns eult a nivelle une trairie (tir) de labastre (2) ou furent les abalestrier de Songnies, si leur fu donnet en layde de leurs despens (il leur fut alloué pour les aider à couvrir leurs frais) 1 X s. id (idem) et lors (il y) avoit aud nivelle une trairye de larcq a main ou les archiers dud songnies gaignerent ung pris, si fu donnet le jour que le dt pris fut rapportet XXIII s. cest ycy de ainsi payet IIII 1 IIII s.

Quelques rues — leur création.

La rue allant du pont de la rue des Orphelins à la rue Scouvémont (R. des Martyrs de Soltau) date de l'été 1448.

Le compte de la massarderie de Soignies années 1463-1465 porte folio 10 V (3).

« pour une autre ruwe (rue) faitte en lestet lan XLVIII pmy le courtil qui fu maistre farmier allant de le ruwe du næfpoint en scouvomot aveucq le puisoir (4) la joindant laquelle ruwe doit avoir telle larghere (largeur) et liecke (largeur) qui apptier (appartient) as (aux) tournans des kars pmy rendant moit(ié) a le haulte livraison laut (l'autre moitié) as bonnes

(1) Dép. Arch. roy. Mons Arch. communales.

(2) « Labastre » abréviation de abalestre. « trairie de labastre ...trairy de l'arcq a main ».

(3) Dép. Arch. roy. Mons. Arch. comm. Soign. Mass. 1463-1465.

(4) Puisoir : lieu où l'on puise l'eau à la rivière.

maisons dicelle ville escheut au noel et a le St Jehan XXX s.

La partie de la rue du chantre, à partir de l'école de chant (appartenant aujourd'hui à M. V. Gauthier) jusqu'à la rue Neuve actuelle date également de cette période» (1).

Le même compte de la Massarderie porte f. 10 V^e pour XII verghes de tre (terre) de léritaige de le mais(on) qui fu maistre Albrecht dont on a fait le nœsve ruwe allant de crocque-velut (ruelle du Vicaire) envers les terrées (remparts) lesquelles le ville prist a rente a celle cause pmy payant chun (chacun) an II s. t(ournois) de le verghe a mess. Willame de malbeck doyen de Songnies a pnt (présent) héritier du reman(ant) (2) pour le noel en ce compte XXIIII s.

Le même compte fait allusion à la création d'une « voye et ruwe » rue du nœfpont. Il s'agit donc de la création de la rue des orphelins actuelle. Le compte de 1500-1501 le dit clairement.

« pour rente deuwe a le haulte livraison de ladte egle de Songnies pour larentement de le mais et des hyrtaiges (héritages) qui furent fastret du castelet que tient apnt (à présent) Jhan dor et aulit en le ruwe du nœfpont lesquelx la dte ville prist a rente pour avoir voye et ruwe come apnt elle est pmis payant moitié au noel et l'autre a le St Jean VIII 1.

« A la haulte livraison de la dte egle (église) est deu chun an en plusieurs parties pour le maison qui fu fastret du chas-elet que tient apnt michault le dit waurien et duquel heritayee *on a fait une rue condist le neufpont que ung jour passet* ladte ville prist a rente pour avoir voye et rue come a pnt elle est pmy... a chun an moitié au noel et laut a le saint julien.

LÉON DESTRAIT.

(1) Dep. Arch. roy. Mons Arch. comm. Soignies, comptes 1500-1501 f. 14 V^e.

(2) Remanant : héritier (de remanere) propriétaire.

Le cadastre.⁽¹⁾

Les avis sont partagés sur l'origine du mot « cadastre ».

D'aucuns prétendent qu'il vient du mot latin « *capitastrum* » qui signifie : impôt par tête. D'autres affirment qu'il descend du mot grec « *Katastizò* » qui veut dire distinguer par des points. La plupart des auteurs se rallient à la première version. N'est ce pas une erreur ? Le cadastre, pas plus dans le passé que de nos jours, n'a jamais impliqué l'idée d'une contribution à établir par tête. Sa fin consiste plutôt à établir l'impôt foncier, lequel de tout temps, s'est différencié, par une opposition nette de nature et d'objet visé, de toute imposition assise sur les personnes ; aussi, la contribution évoquée par « *capitastrum* » peut-elle, à juste titre, être rangée dans la catégorie des impositions personnelles.

La version donnée par le mot grec « *Katastizò* » éveille, au contraire, une image aussi pittoresque qu'expressive de ce qui distingue le système particulier du cadastre des multiples modes d'imposition qui, avant ce dernier, ont résolu le problème de la taxation foncière.

Toutes les nations ont reconnu, dès l'origine la nécessité de faire concourir les revenus particuliers aux dépenses de l'Etat.

Le mode le plus simple et qui dut se présenter le premier à l'esprit fut de demander à chaque citoyen une portion du produit des terres qu'il possédait. Cette contribution se perçut d'abord en nature, mais lorsque l'argent fut devenu le signe représentatif de toutes les valeurs, elle se perçut en argent.

L'impôt sur le revenu des terres une fois établi, on dut chercher à le rendre égal pour tous et dès lors, il devint nécessaire de connaître la *contenance des propriétés et de procéder à l'évaluation de leurs produits*. Constater la contenance du territoire, c'est bien là l'opération initiale et essentielle du cadastre. L'évaluation des produits vient ensuite ; d'ailleurs, elle peut se faire d'après des méthodes appliquées dans d'autres systèmes d'imposition sans nuire à l'idée spécifique évoquée par le mot cadastre. Ce qui distingue ce dernier, c'est le fait de constater la contenance des terrains au moyen de l'arpentage. Or, qu'est-ce

(1) Confer Drenens, Etude sur le cadastre et G. Taburiau Recueil méthodique du code cadastral.

que l'arpentage, sinon la décomposition de figures si complexes soient-elles, en polygones réguliers? Et cette opération ne se résume-t-elle pas, finalement à « distinguer par des points ».

Tous les problèmes topographiques s'effectuent au bureau par des calculs et des dessins dont les données ont été, au préalable, recueillies sur place. En dernière analyse, ces éléments de solution se ramènent à des mesures d'angles et de distances.

Lever un plan n'est autre chose que l'annotation des mesures nécessaires à la solution ultérieure des problèmes topographiques concernant un territoire déterminé.

Il semble que c'est à l'Egypte, le berceau de la géométrie, qui elle-même est la mère de la science topographique, sous la dynastie des Ramsès, que revient l'honneur de la création d'un cadastre. Voici ce que raconte Hérodote à ce sujet: On assure que Sérostris 1330 av. J. C., avait partagé l'Egypte par portions égales entre tous ses sujets à charge de payer un tribut annuel. Si la part de l'un deux était diminuée par le Nil ou ses affluents, il allait trouver le Roi et lui exposait ce qui lui était advenu. Le Roi faisait mesurer l'héritage afin d'apprécier l'importance de la diminution du bien. Le préjudicier ne devait payer le tribut qu'au prorata de ce qui lui restait. A coup sûr, ce n'est point là un modèle de cadastre contemporain, mais le fond de l'œuvre étais le même et l'on reste confondu devant la similitude du cadastre égyptien et du cadastre moderne, séparés par un intervalle de près de 32 siècles. En Grèce, sous la république Athénienne, le cadastre présida à la répartition d'un impôt progressif s'alimentant autant à la source des revenus fonciers qu'à la productivité des biens mobiliers.

Il est assez original que le cadastre grec eût mission de contrôler les ressources mobilières au même degré que les produits immobiliers; or, à son origine, il s'occupait exclusivement des propriétés foncières.

Le système de pro rессivité pratiqué dans l'application de l'impôt foncier en Grèce, n'était point sans originalité. Les citoyens d'Athènes étaient divisés en 4 classes. Ceux qui retiraient de leurs biens 500 mesures de fruits liquides ou secs payaient un talent; ceux qui en retiraient 300 devaient un demi talent; à 200 mesures correspondait une idime de dix mines soit le 1/6 d'un talent et enfin ceux de la 4^e classe étaient exempts, mais en retour ne pouvaient point aspirer aux fonctions publiques. La taxe était juste et si elle ne suivait pas la proportion des biens, elle suivait la proportion des besoins. On jugea que chacun avait un nécessaire physique égal;

que ce nécessaire physique ne devait point être taxé, que l'utile venait ensuite et qu'il devait être taxé, mais moins que le superflu ; que l'importance de la taxe sur le superflu empêchait le superflu.

Quel bel exemple de progressivité dans l'impôt et ce, dans la lointaine antiquité !

Et comme pareil impôt contraste étrangement avec certaines contributions modernes.

Le cadastre grec fut soumis à des révisions périodiques ; aussi, il se maintint au niveau des fluctuations que les lois imprimèrent inévitablement à la puissance productive des richesses immobilières. Les livres fonciers — matrice cadastrale — étaient confiés aux chefs de district, qui avaient la charge de les tenir à jour.

Rome également, eut son cadastre.

C'est à l'empereur Auguste que revient l'honneur d'avoir décreté l'exécution d'un cadastre réalisant la projection de la première carte de l'empire romain.

Le cadastre romain, comme le cadastre grec, eut pour modèle la réglementation de l'intérêt afférent aux revenus immobiliers ; il servit de régulateur dans la répartition des « *Capitatio Terrena* » impôt foncier et des « *Capitatio humana* » imposition personnelle.

Le cadastre de Rome, subit, lui aussi, la loi de l'évolution. Celle-ci s'y manifesta dans un sens à peu près identique à celui que les évènements semblent vouloir donner à l'histoire de l'impôt foncier dans l'Europe occidentale. Assis d'abord sur le rendement brut de l'immeuble — impôt en nature ou impôt analogue — le revenu cadastral se voit dans la suite déterminé d'après le rendement net de l'objet imposé, défalcation faite de tous frais et avances qui séparent le rendement brut du revenu net de l'immeuble.

Enfin, le revenu immobilier devient fonction du capital foncier.

C'est dire qu'ici aussi de fréquentes péréquations bouleversèrent l'édifice cadastral, et le perfectionnèrent à mesure que les idées sociales, se rapprochaient du pôle de la justice distributive.

Dans l'Europe Occidentale, où l'esprit scientifique n'a éclos que bien tardivement, il semble que l'Angleterre ait été la première à inaugurer un système cadastral basé sur l'arpentage.

L'histoire nous apprend que Guillaume le Conquérant, après avoir soumis le roi Harold à la bataille d'Hastings en 1066, se rendit maître de Londres et de la couronne d'Angleterre. Il divisa le pays en un grand nombre de Baronies et les

distribua, en guise de récompense, entre les seigneurs normands — ses alliés. —

Tout en établissant le régime seigneurial, il eut le souci d'organiser le partage, de façon à éviter les dangers que le système féodal eût pu présenter pour le pouvoir monarchique. A l'effet de se rendre nettement compte de l'importance des fiefs, il ordonna l'arpentage de toutes les propriétés, qui furent ensuite inscrites et détaillées dans le grand rôle foncier ou le cadastre du Royaume. On voit que ce n'est pas dans un but fiscal que le cadastre anglais fut créé. Ce n'en fut pas moins une institution épousant les caractères fondamentaux d'un cadastre régulier ; elle servit d'ailleurs d'instrument fiscal dans la suite.

En France, il fut question de cadastre peu de temps après.

On ne le rencontre que dans quelques uns des petits états indépendants dont l'ensemble constitua la France sous les premiers Bourbons. Les anciens Dauphins avaient doté le Dauphiné d'un cadastre ; la révision en fut même décrétée en 1539 par Charles V.

Malheureusement, les opérations de l'arpentage et de l'évaluation avaient été effectuées en partant de principes divergents

Etant donné que l'étalon des mesures employé variait selon les régions et que les immeubles étant classés suivant des inspirations différentes les opérations n'aboutirent qu'à des résultats incohérents.

Au 14^e siècle, Philippe Auguste subdivisa la France en 4 circonscriptions fiscales appelées « *Généralités* ». C'étaient le Languedoc, l'Outre Seine, la Normandie et le Limousin.

Charles VIII résolut en 1491 d'entreprendre la formation d'un cadastre général. Il ne parvint, malheureusement, à réaliser son admirable projet que dans une seule circonscription : le Languedoc.

L'idée de l'assiette de l'impôt foncier sur des bases identiques dans toute l'étendue de la France n'en n'avait pas moins pris fortement racine. Plusieurs écrivains s'occupèrent de cette épineuse question. En demandant que l'impôt soit établi comme en Angleterre et en préconisant un système de répartition atteignant les contribuables à raison de l'importance de leur fortune, et où seuls les déshérités seraient exempts, l'économiste Jean Bovin dans un livre « *La République* » véritable encyclopédie, publié en 1576, émet l'idée d'un cadastre général englobant le lever et l'imposition de tous les immeubles sans distinction.

L'idée était généreuse ; aussi fut-elle partout bien accueillie.

Un grand obstacle cependant se mit en travers de sa réalisation : les frais énormes qu'une telle œuvre devait entraîner. Aussi, nonobstant toute la sympathie dont le projet était entouré de la part de la classe dirigeante, l'idée d'un cadastre général fut-elle lente à s'imposer comme une nécessité impérieuse.

En 1679, le grand Colbert fit ordonner la formation d'un règlement uniforme d'imposition.

De nouveau, les circonstances se coalisèrent contre cette tentative d'indispensable unification : le discrédit politique, dont fut victime à la fin de sa carrière l'éminent homme d'Etat, fit avorter le magnifique projet.

Un de ses successeurs eût le courage de le reprendre, mais comme si l'implacable fatalité se fut impitoyablement prononcée contre l'achèvement d'un instrument social aussi utile, les multiples déboires qui caractérisèrent la fin du règne de Louis XIV déterminèrent l'échec de ce nouvel essai.

L'idée d'un cadastre général ne fut cependant pas définitivement abandonnée. L'évolution intellectuelle et philosophique du XVIII^e siècle avait trop grisé certains esprits pour qu'on abandonnat les positions avant que la victoire finale fut atteinte. En vue d'une répartition équitable et uniforme des charges foncières, M. Laverdy, en 1763, fit ordonner la confection d'un cadastre général de tous les biens-fonds, même de ceux de la couronne, des princes, des nobles, du clergé etc ; mais on avait compté sans les multiples gens de robe et d'épée qui eurent un intérêt décisif au maintien d'une situation privilégiée. Aussi, malgré les vigoureux efforts des encyclopédistes, l'autorité de la noblesse et du clergé se montra encore suffisamment puissante pour briser l'élan qui animait certains ministres — tel Turgot — dont la probité ne s'accommodait pas de l'esprit peu généreux des classes privilégiées de ces temps. Ce plan froissait trop d'intérêts pour être exécuté sous un gouvernement faible.

Cependant, les avantages d'un cadastre s'étaient fait valoir à un tel point que, plusieurs Provinces essayèrent de suppléer par leur initiative à l'impuissance d'en haut. C'est ainsi que les travaux d'arpentage et d'évaluation furent entrepris dans l'Île de France, en Champagne et dans le Limousin.

Ces efforts isolés eurent pour effet de tenir en éveil l'épineux problème d'un cadastre général. Celui-ci devait jaillir peu de temps après des idées, arrêtées comme dogmes, par la révolution française de 1789. L'assemblée constituante considérant la nécessité de la répartition de la contribution foncière par égalité proportionnelle en raison du revenu net des propriétés

immobilières, émit le principe d'un cadastre parcellaire (Lois des 1 Décembre 1790, 16 et 23 septembre 1791).

La volonté nationale, quoique nettement prononcée, se heurta malheureusement bien vite à des difficultés d'exécution quasi insurmontables.

On décida que les opérations comprendraient un plan d'ensemble pour chaque commune, puis des divisions à plus grande échelle renseignant toutes les parcelles. Mais les troubles fréquents empêchèrent le fonctionnement régulier d'une organisation pourtant bien comprise et, malgré l'autorité du savant Prony de l'Académie des Sciences, placé à la tête de cet important service, aucun résultat appréciable ne fut atteint.

Cependant, le plus gros obstacle résidait dans l'immensité de l'opération, impliquant des dépenses formidables.

Le gouvernement crut pouvoir solutionner cette torturante question d'argent en ayant recours à des expédients d'envergure plus modeste. Le premier consista dans la confection d'un cadastre sans arpantage préalable, fixant les revenus imposables d'après une évaluation basée sur la déclaration exacte des revenus immobiliers par les propriétaires.

Pareil cadastre, dénué de sa base fondamentale, ne put satisfaire personne. On l'abandonna presqu'aussitôt pour essayer un second expédient non satisfaisant en lui-même, mais qui eût l'avantage d'ouvrir le chemin à la seule solution rationnelle : l'arpantage parcellaire.

Un décret du 3 Novembre 1802 préconisa le lever par masse et par nature de culture. Ce système de cadastre ne servit que de palliatif illusoire à l'inextricable imbroglio engendré par les vaines expériences précédentes. Le lever par masses de culture, se résumant à l'arpantage de blocs d'immeubles de même nature d'exploitation, devait fatallement aboutir à un embrouillamini ; les contenances qu'il fallut établir d'après les déclarations des propriétaires restèrent fort inférieures, quant au total, à la superficie obtenue par l'arpantage pour le polygone ou le bloc entier. De sorte que, nonobstant la connaissance de la valeur imposable étendues de terres de même culture, on se heurta à une taxation outrageusement disproportionnelle des contribuables entr'eux.

Le gouvernement se rendit compte de l'imperfection de ce nouveau système. Tout à la recherche du moyen qui put définitivement résoudre le problème de l'imposition foncière, il fit continuer les travaux d'arpantage par masses de culture dans

tout le territoire, certains que ces opérations porteraient des fruits lors d'une solution ultérieure de la question.

De toutes parts, tant des conseils généraux que municipaux, des vœux affluèrent tendant à l'abandon du procédé couteux expérimenté et la création du cadastre parcellaire. Le résultat heureux de ces mouvements se fit bientôt jour : par la Loi du 15 septembre 1807 le gouvernement décrêta l'ouverture des travaux d'un cadastre parcellaire.

Le 1^r décembre suivant, le ministre des Finances adressa une première *instruction sur l'arpentage parcellaire* élaborée par une commission spéciale. D'autres instructions complémentaires suivirent, si bien qu'en 1811 parut le fameux « Recueil méthodique des lois et instructions sur le cadastre » préparé par les inspecteurs spéciaux du cadastre et comprennant 1144 articles.

(1) Ainsi, après de multiples avatars et après des tâtonnements dispendieux et des pertes de temps considérables, l'expérience démontre l'inéluctable nécessité d'une entreprise qui, seule, répondit entièrement à l'idée fondamentale exprimée par les techniciens du cadastre.

Mesurer plus de cent millions de parcelles ou propriétés séparées ; confectionner pour chaque commune des plans parfaitement raccordés où ces parcelles sont rapportées ; les classer toutes d'après le degré de fertilité du sol ; évaluer le produit net de chacune d'elles ; réunir ensuite, sous le nom de chaque propriétaire les parcelles éparses qui lui appartiennent ; déterminer par la réunion de leurs produits son revenu total et faire de ce revenu un allivrement qui sera désormais la base immuable de son imposition tout en l'affranchissant de toutes les influences dont il eût si longtemps à se plaindre ; tel fut l'objet de cette opération qui devait asseoir l'impôt foncier sur des bases équitables, et uniformes, conformément aux exigences de la science et aux principes d'une équitable fiscalité.

Il y a lieu ici de remarquer que depuis sa formation, le cadastre a acquis une importance toute particulière en dehors de l'élément fiscal qui forme sa base. L'arpentage général fut exécuté d'après toutes les règles de la technique de ce temps de façon à en faire une œuvre précise et durable ; sa représen-

(1) Ce recueil méthodique, qualifié avec raison de code cadastral, traite de toutes les questions administratives, techniques, juridiques et financières concernant le cadastre.

tation graphique constitue l'un des éléments de preuve et de garantie pour la propriété terrienne.

Quant à la seconde opération cadastrale, celle de l'évaluation du revenu net des propriétés imposables, elle forme l'objet d'une étude spéciale.

GEORGES TABURIAUX
Contrôleur du cadastre.

Chaussée-Notre-Dame.

Notice.

Nous ne connaissons pas d' « Histoire de Chaussée-Notre-Dame » ni de notice détaillée traitant de cette commune. Loin de nous la prétention de combler cette lacune, nous voulons uniquement rassembler les renseignements dispersés dans divers auteurs et fournir quelques détails puisés dans les archives de la localité.

La commune de Chaussée-Notre Dame est très ancienne. Mais le nom sous lequel elle est connue ne lui aurait été donné qu'après le X^e siècle.

Un oratoire y aurait été construit à cette époque et il aurait été dédié à la Vierge.

D'après Chotin, le vocable de « Chaussée-Notre-Dame » serait dû et à la chaussée romaine le long de laquelle, la bourgade s'était constituée et à la Vierge, patronne de l'église.

Les chaussées romaines dans la Belgique ancienne partaient toutes de Bavai et se dirigeaient vers le nord ou centre du pays. Elles étaient au nombre de sept (1).

Celle qui passait à l'endroit qui devint Chaussée-Notre-Dame aboutissait à Utrecht. De Bavai, elle conduisait à Hon-Hergnies, Sars, Genly, Noirchain, Ciply, Hyon, Nimy-Maisières, Masnuy-St-Jean, Masnuy-St-Pierre et Chaussée-Notre-Dame. Elle est appelée « chaussée Brunehaut » du nom de Brunehaut qui fit réparer cette voie de communication importante.

(1) Documents consultés :

Devillers. Description analytique des cartulaires et chartiers. Mons Dequesnes 1878.

Ch. Duvivier. Recherches sur le Hainaut ancien du VII au XII^e siècles. Bruxelles libr. Olivier 1865 p. 58, 61.

Th. Bernier. Dictionnaire géographique, historique, archéologique du Hainaut. Mons Manceaux 1879 p. 112. Idem Dictionnaire de Hainaut. Mons Manceaux 1891 p. 151.

Poncelet. Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne. Mons Dequesne Masquelier 1909. pp. 41, 154, 455.

R. Maere. Les Eglises de Chaussée Notre-Dame, de Horrues et de St Vincent de Soignies. Mons et Frameries, Union des Imprimeurs 1930.

Archives de Chaussée-Notre-Dame. Dépôt des Arch. de l'Etat. Mons.

Archives du Chapitre de St Vincent de Soignies id. etc.

Le territoire de Louvignies, le hameau le plus important de la commune, était en 1181 encore, presque entièrement boisé. Il faisait partie de la forêt de Broqueroie. « Elle s'avancait au nord de la Haine, au-dessus de Mons. D'après une charte de 1181 et un acte de partage de 1194, conclu entre l'abbé d'Hasnon, le comte de Hainaut et le sire de Rumigny, elle couvrait les territoires de Masnuy-St-Jean, Masnuy-St-Pierre, Montignies, *Louvignies*, Thieusies, Gottignies, St Denis, Ville-sur-Haine, Nimy, Obourg, Glin, Maisières et Erbiseul ». Duvivier. Louvignies y est appelée « *Louviniies* ».

Fin du XIII^e siècle, on disait « *A Nostre-Dame à le Cauchie* ».

« *A Nostre-Dame à le Cauchie* un mui de blet par an a hieritage chascun an à IIII d., pries le rasière de le meilleur de le porte de Mons. Si le doient li hoir Gervaise. — De recief à *Nostre-Dame à le Cauchie* XX s. de blans par an à hiretage. Si les doit Jehans del Issue. — De recief, à *Nostre-Dame à le Cauchie* tiere qu'il tient Jehans del Issue, dont il rend trois muis de blet à ahan ».

Record des échevins de Mons du 23 avril et 9 mai 1295.

Chirographe, archives communales de Mons — cartulaire de la Grande Aumône fol. III^e XXI. Archives de l'administration des hospices.

Devillers. Description analytique de cartulaires et de Chartiers. Mons. Dequesne 1878 tome VIII pp. 167, 168.

Au XIV^e siècle, dans un document relatif à l'un des biens ci-dessus, la commune est renseignée sous le nom de Cauchie Nostre-Dame, qu'elle a conservé durant plusieurs siècles.

« les maire, les échevins et toute la communauté de la ville de Mons ayant le gouverne et le ministrition del aumone des povres et des boines maisons de le ville de Mons a acensem (donné en location) à Jakes Hardit pour lui et ses hoirs trois bonniers de bois que l'hôpital de maître Jehan le raye possé-dait au village de *Cauchie Nostre-Dame* ». 24 mai 1328.

Cartulaire de la Grande Aumone fol. III^e XXXIII, V^o. Archives de l'administration des hospices.

Devillers. Description analytique... V. supra p. 260.

En 1296, Othon de Trazegnies dit le brun, chevalier, vendit au chapitre de Soignies tout le fief qu'il tenait du seigneur de Silly et de Trazegnies, sur le territoire de Soignies, Horrues et Chaussée-Notre-Dame.

Guillaume I comte de Hainaut confirme, dans un acte de 1308, la vente de la terre de Chaussée-Notre-Dame faite au

Chapitre de Soignies et promet de lui garantir le profit de la cession (1).

Au point de vue politique et administratif, Chaussée-N.-D. dépendait du comté de Hainaut et de la prévôté de Mons.

Elle faisait partie du diocèse de Cambrai et du décanat de Chièvres. Le collateur de la cure était le Chapitre de Soignies.

La grande abbaye voisine, l'abbaye de Cambron, y possédait un certain nombre d'immeubles dont une ferme.

L'autel, au XII^e siècle était la propriété de l'abbaye d'Hasnon.

Les revenus que le comte de Hainaut avait le droit de percevoir à Chaussée-N.-D., dépendaient du domaine de Mons dès avant le XIV^e siècle.

Quand les comtes de Hainaut éprouvaient un besoin d'argent ils en empruntaient notamment à la ville de Mons. Ils accordaient alors à leur prêteur une partie des revenus qu'ils percevaient dans telle ou telle commune, pour lui permettre de payer les rentes créées, afin de lui procurer les sommes demandées.

Les revenus de Chaussée-Notre-Dame faisaient partie de ce qui est appelé « l'ancien domaine » de Mons. (Inventaire des archives de la Chambre des comptes. Gachard Brux. Hayez 1845, note p. 35).

Le chapitre de Soignies possédait un échevinage à Chaussée-Notre-Dame. Le sceau de ce dernier se trouve au dépôt des Archives de l'Etat à Mons. Il a la forme d'un écu aux armes de St Vincent. Soit, parti à dextre une croix, à senestre trois chevrons. Il est timbré d'une couronne à onze perles. Légende « ...Cauchie ».

Le sceau du bailliage des villes et terres de Soignies, Horrues, Chaussée-Notre-Dame est ovale, l'écu aux mêmes armes que celui de l'échevinage. La légende : « S. du bailliage de Soignies ».

La seigneurie de Louvignies constituait un fief lige dépendant de la pairie de Silly.

On connaît deux sceaux de son échevinage : 1^o) un écu écartelé aux 1^{er} et 4^e plain, au chef denché ; aux 2^e et 3^e semé de

(1) 1308. Le dimanche devant le jour Saint Pieire aoust entrant = 28 juillet Guillaume comte de Hainaut etc octroie confirme et amortit la vente de la terre de Soignies, de Horrues, de le Cauchie et de là-entour, faite aux prévot, doyen et chapitre de l'église de Soignies par mons^r Hoston dit le Brun de Trazignies, fils ainé de Mons^r Hoston, qui fu fils de mons^r Gillion, dit le Brun, jadis connetable de France et promet de garantir la dite vente à l'église de Soignies. Cartulaire de Guillaume I fol. 118 V^o.

Compte rendu des séances de la Commission Royale d'Histoire 2^e série tome IV p. 102.

fleurs de lis (de Hun). Légende : « Seel échal de louvegn... » ; 2^e un écu à un lion couronné et à une bordure engrêlée (Sommaingt). Légende : S. eschevinalle de louvegnies.

La seigneurie de Louvignies appartint en 1418 à Jean de Vinaige ; en 1435 à Jean le Herut, dit du Parc ; en 1475 à Engelbert de Vertaing, écuyer ; en 1480 à Jean de Vertaing, pannetier héréditaire de Hainaut ; en 1502 à Jean de Hun, comte de Fauquemberg, seigneur de Villers-Poterie, Beaurieux etc. ; en 1515 à Jacques de Hun, écuyer, seigneur de Joncret, Maulde sur l'Escaut ; en 1525 à Jean de Hun ; en 1552 à Charles de Hun ; en 1576 à Louis de Sommaing chevalier ; en 1587 à Guillaume de Sommaing ; en 1604 à Mr de Vendôme ; en 1628 à Gilles de Dion, seigneur de Vendôme fils de Marie de Sommaing ; en 1670 à Jean-Alexandre Van der Burch ; en 1715 à Don Rodrigue de Peralta ; en 1760 à Philippe Joseph de Peralta. Cour Féodale de Silly, cahiers de XX^{ièmes} (Poncelet).

Dans le Hainaut, les villages n'employèrent, en général, un scel échevinal qu'à partir de 1534, époque où le pouvoir central le leur imposa. (Poncelet). Le premier sceau renseigné ci-dessus écartelé notamment des armes de la famille de Hun, qui posséda la seigneurie de 1502 à 1576, doit être le sceau le plus ancien de l'échevinage de Louvignies. On le voit déjà au bas d'un acte du 4 juillet 1536, aux hospices de Soignies. Le second, aux armes des de Sommaing doit être antérieur à 1604, mais il a continué à être employé dans la suite. On le voit pour la première fois au bas d'un acte du 31 octobre 1625, Chapitre de Soignies. Collect. sigill. du dépôt des arch. de Mons n° 677.

L'église de Chaussée-Notre-Dame appartient au style roman. Elle date du XIII^e siècle. C'est un bel édifice que l'on rapproche de la collégiale St Vincent de Soignies et de l'église de Horrues.

Le transept et la tour seraient les parties les plus anciennes. La nef a un plafond moderne, les bas-côtés sont couverts en charpente. Le transept est voûté depuis le XVI^e siècle, vraisemblablement depuis 1527. Le chœur daterait de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle.

On voit dans le pavement du transept une pierre tumulaire assez bien conservée, datant de 1264 (1).

(1) M. le Chanoine R. Maee a publié une étude très fouillée sur l'église de Chaussée-Notre-Dame. Nous y renvoyons le lecteur. « Les églises de Chaussée-Notre-Dame de Horrues et de St Vincent à Soignies ». Mons et Frameries, Union des Imprimeries, S. A. 1930.

L'église de Louvignies est de 1739. Elle a pour patronne Ste Radegonde.

Le chapitre de Soignies possédait une grange aux dimes dans la commune, au hameau de Maubreau. Elle existe encore.

Cette grange est renseignée dans un compte de la haute livraison du chapitre de la collégiale St Vincent, en août 1372, verso.

Mayeurs et échevins.

1642 : Adrien Gilbert, mayeur. Échevins : Michel Jonnart, galien du bois, Jean Blondeau, Martin Thienpont. Dans certains actes Jean Grumeau et Jean Meuris sont échevins.

1644 : Adrien Gilbert, mayeur. Echevins : Gallien du Bois, Jacques du leuloy, Estienne Cardinal, Jean Resteau.

22 mars 1647 : Martin Thienpont, mayeur. Échevins : Jean Resteau, Jean Maillet, Jean Meurice, flobert Ouverleau.

28 décembre 1648 : Adrien Gilbert, mayeur. Échevins : galien du bois, Jean Resteau, Jean Maillet, François Colart.

20 avril 1651 : Mayeur : Jacques du lailoy (lisez leuloy). Echevins : Martin Thienpont, Jean Blondeau, Paul Bissy, Jean Brainart.

Octobre 1672 : Mayeur : Jean Blondeau. Echevins : Quintin Eliart, pierre boisdenghien, Philippe du carme, Jean le brun, Michel Lhoir.

15 septembre 1685 : Mayeur : Pierre Rosière. Echevins : Jean Clerbois, Ambroise pelsenaire, Pierre Resteau, Gobere Oliviers.

1711 : Mayeur : Jacques Philippe Delloire. Echevins : Estienne Neméghaire, Pierre Restiau, Hubert Blondeau.

Quelques noms de famille rencontrés dans les divers documents.

XIV^e siècle.

Batris le forette, Jehan logart, gill quairet, Jehan le page, pier le monnier, maroye veve de Jehan le clerck chisaire, Jehan de le roke, magnon le meurande, Jehane le thielbaude, colart akarin le jovene, Jehan goart, claiskin maisesemence. Jakemart thiebaut, Andriu moriaul, adde de le follie, pier le clerck (Comptes du baillage et de la Haute livraison du Ch. St Vincent années 1370 ? 72-91), Jehan gilbier (Compte mensuel du bailli de Soignies mois d'août 1388 (Dépôt Mons, Chap. Soignies).

XV^e siècle.

Jehan blondiaul, Jehan et nicaise de le grangne, Jak le boursier, Jehan dou mares, baudet akarin, Jehan baudet, bauduin le stauppin, Jehan thiebalt, leurent thuppin, maigne veve colart morial, hoirs delepasture, gilliart le clau, Jehan le vassaul, Jehan dou stokait, Jehan bulletial, pierart de le fontaine, gill le cuvelier, Jehan le cordier.

XVI^e siècle.

Jacke tiebault, Jehan Ackarin, Jacat, Jehan blondeau le père, colart gillebert, maistre pierre des gardins.

XVII^e siècle : Nicolas Baudet, Pierre Defosset, hoirs Pierre Rolland, hoirs Jossé du Bois, vesve Hughe de Froidmont, Jean et Etienne Le Corbisier, David Dereau, Jean Blondeau, Jacques des enffans, Guillaume du Bois, Nicolas Descamps, Guillaume le Boucq, hoirs Bouillart, Bartholomé Rondeau, Pierre Meulpas, Jean le Roy, Pierre Pelsenaire, Etienne Cardinal, vesve Jean Huon, Pierre du Boisdenghien, Vesve François de Laderrière, Jacques Anthoine, Vesve guillame Ernault, Ambroise Gicart, Mathieu Bricquemaae, Jean de lécluse, Jean Robert, Jacques Caudron, Jean Marin, mayeur de Louvignies en 1655, gilbert Nicolas Cowet etc.

XVIII^e siècle : V^e Boisdenghien, Jean Paternotte, Guillame Canderlier, Adrien Gilbert, V^v Guillaume Le Boucq, Hulin Antoine, Jacques Everard, Pierre Courbet, Jacques Staumont, Marsille, Nicolas Hasnon, Jean Bottemanne, Nicolas Bievenot, Andre de la Sille, Joseph, Friart, Anthoine More, Martin Posteau, Nicolas Jauniau, Martin Le Chien, Jean Fauconnier, Anne Marie Eliart, Marie du Bois, P. Flandroit, Louis Eloy, Blondeau, Jean Charles Grard, Pierre Camberlin Sébastien Lhair.

Hameaux, lieux dits etc.⁽¹⁾

Louvinies (charte 1181, renseignée ci-avant) *Louvegnies* (C. B. mars 1391) *Louvegnies* (C. B. septembre 1413) *Louvegnies* (vers 1604, scel rens. ci-avant) *Louveignies* (vers 1722 L. 2^e liasse).

Maubrial (1370 ? C. H. L. mai) *Maberiaul* (1372, id. août) *Mauberau* (1372, id. août) *Maubrial* (1391 C. B. octobre) *Mau-*

(1) Tous les documents cités sont au dépôt des archives de l'Etat à Mons.
L = Liquidations Chaussée-Notre-Dame.

E = Embreifs, greffe de Chaussée-Notre-Dame.

C. B. = Comptes du bail. Chapitre de St Vincent de Soignies.

C. H. L. Comptes de la haute livraison du Chapitre de St Vincent de Soignies.
S. g. C. N. D. = Soignies, greffe. Chaussée-N.-D. Horrues etc. Embreifs.

briaul (1405 C. B. septembre) Mabriel (1438 C. B. mai) Maubreau (E. 22 déc. 1523) Mombriaul (E. 26 mai 1764).

Nuessart (1370 ? C. H. L. octobre) Nuesart (1372 id. décembre). Noesart (1391 C. B. octobre, 1437 id. mars) Noessart (E. 17 nov. 1657 et 23 juillet 1763).

Larbrissiaul (1391 C. B. janvier) larbricheau (S. g. C. N. D. 11-9-1559) larbiseau (E. 13-2-1644).

Rowe fontenelle empries noesart (1437 C. B. mars).

Sals hardit (1441 C. B. novembre) Sauls hardit (id.).

Mallebecke (1400 C. B. juillet) Malbecq (E. dernier jour d'octobre 1642).

Le ronch Kesniaul (1413 C. B. septembre) coulture du rond quesneau (E. 18-1-1645) rond quesniau (E. 13. 9. 1728).

Coulture de beaumont (E. 23. I. 1645).

Le foyaul (1391 C. B. mars) coulture du foyau (E. 20-1-1644).

Coulture rieu Joryon (E. 11. I. 1644).

coulture du Stocquoil (E. 18-I. 1645).

coulture de Ghodefert (E. 11-11. 1642) Gottefier (E. 13. 9. 1659) Gotfier (E. 20 V. 1750).

coulture de la quiervisse (E. 7. 10. 1642).

Willausart (1391 C. B. septembre) lieu de Villesart (E. 14 I. 647) Uillesart (E. 31-8. 1672) Williesart (E. 7. 4. 1751).

Marlière (1400 C. B. juillet) couture de Marlenne (L. 1678 chas) 1620) Marlière E. 20-9-1770).

Lairné (L. 3^e liasse vers 1680) hameau de l'herse (E. 28-2-1750).

Le haye doret (1400 C. B. juillet) couture de la haye dorée (E. 28-2-1750).

Hameau du pronart (E. 29-V-1750).

Coulture du haut bolier (E. 11-1-1644) haut boulier et haut bollier (E. 21-II-1750).

Champ du bois ghiot (E. 4 mars 1643 — 29-V-1750).

Au caillou (E. 21-I-1669) hameau du Caillou (E. 30-V-1750) coulture des Aulnois (E. 6-6-1750).

Champ du buisset (E. dernier jour octobre 1642) couture du Bussé (E. 6-6-1750).

Champ du bois poret (E. 14 nov. 1642).

Champ du bois nouille (E. 18 nov. 1750).

La Malamée (E. 15 septbr. 1685).

coulture du grumeau bonart (E. 11-1-1644) lieu qu'on dit la grange Bonnart (E. 21 nov. 1750).

couture du bois de Paris (E. 21 nov. 1750).

coulture de la fraiete boyeart (E. 13 sept. 1659) frette logeau (21 nov. 1750).

- champ du chesne St Anne (E. 11 mars 1751).
 champ du franoy (E. 15-4-1751).
 Au ponceau (L. demorée de Mulpas 1680).
 champ de la rawardrie (E. 1 déc. 1751).
 champ de Ladrière (L. 14 octobre 1752).
 champ du bois bannal (E. 17-III. 1687).
 champ du trou biernaux (E. 3-4-1752).
 Rulette (E. 15 mai 1693) champ de la ruleure (E. 17-III-1687)
 Champ du Moulin (E. 17-3-1687).
 Au ponceau (E. 21 sept^{bre} 1771).
 Paniseray (L. XVII s.) Pannisserie (Liq. 1679, libel de Jean de Meuldre).
 La Louwardrie (E. 21 nov. 1750).
 Empres *le gaillet* (L. 1688, demeurée Mathieu bricquemanne).
 Gisant *au sault d'amour* tenant au chemin allant du caillou a noeufart (E. 17 mars 1772).
 Gisant proche *du cabinet* (E. 24 déc. 1764).
 Quatre bonniers d'héritage nommés *les Flecquenois* (E. 30. 10. 1770).
 Le lieu qu'on dit le pret a leau (E. 21 nov. 1750).
 Le pret au tonneau (E. 21-II-1750).
 Le pret dit *le closurette* (E. 21-II-1750).
 Le pret *fève* (E. 21-II-1750).
 La pature des chevaux (E. 21 nov. 1750).
 Trois journels de pachils nommés la paniterre (E. 19-2-1752)
 i courtil con dist *hondresait* gis a Maubrial (C. B. nov. 1391)
 viers *les hostels* a louvegnies (C. B. mars 1391).
 Le *haye as fissaulx* (C. B. sept^{bre} 1413).
 Empries le bois de froidmont (E. 24-2 1644).
 Six journels de closure nommés le sorty (E. 17 mars 1687).
 Empries de le carmoye (C. B. juillet 1400).
 au bosket flickière (C. B. juillet 1400).
 vers le maladrie de mallebecke (idem).
 rien de clypot (E 30-10-1770)
 Rien Hardy (E 6-6-1750)
 — Porion (E 21-II-1750)
 — de noeufvilles (E 26 nov. 1644)
 Vivier Prichart (E 21-II-1750)
 Maret du clipot (E 29-4-1773)
 Viers le fontaine a Maubriaul (C. B. nov 1391)
 Cense du cailloux (E. 21-II-1750)
 Cense de froidmont (E 8-2-1763)
 — du gailliet (L. 1688, demeurée M. Bricquemauue)

- Chemin de l'arbrisseau E 3-6-1763
 du Buissé E 6-6-1750
 du clipot E 22-7-1763
 du Jouilly E 28 12-1750
 de Maubriau E 6 6-1750
 du Moulin de noefsart (E 26-11-1750)
 du point du jour au gailly (E mars 1772)
 Verd (E. 25 avril 1752)
 Le rue dou bos à le cauchie (C. B. septembre 1391)
 Ruelle Desprez, audit, lieu de noesart (C. B. 1437 septembre)
 Hotels maison et entrepresure que on dist hostel *au hiaulme*, a le cal-
 chie N re dame (C. B. juillet 1400)
hoberghe de l'empereur (E. 20 mai 1752)
hoberghe de l'ange sise sur la place de la dite Cauchie tenant au sr
 prêtre Ducarme, au grand chemin de Mons à Enghien, au chemin du
 Jouilly et aux héritiers de la dam^{elle} Lefevre (E 28 déc. 1750)
 Sur sa maison jardin . . . qui fut *l'hotel de la clef* (1681 Chap.
 St Vincent de Soignies n° 1684)
 Moulin
 Pour une corbille du molin de nuesart (C. H. L. août 1372.)
 Couture dou *moulin a vent* de noesart (C.B. sept^{bre} 1437)

LÉON DESTRAIT

**Contrat de la fourniture de pierres d'Ecaussinnes
pour la "Thourette", de l'Hotel de Ville d'Ath
en 1618.**

Contract Helyas Manfroit pour la livrance de quatre vingt coing de deux piedz et demy de loing, un pied de rethour et unze poche de haulteur.

Le XIII^e novembre 1618, par devant les homes de fiefz de Heynnau soubsignez, Messieurs eschevins de la ville d'Ath, telz que François Moreau, Jacques de Grantmont et leurs confrères, ont convenu avec Helyas Manfroit, demorant à Ecausine, pour la livrance de quatre-vingt coing de piere, ou plus sy besoing est, en longeur de deux piedz et demy, ung pied de rethour et unze poche de haulteur servants à la thourette de l'Hostel de ville iceulx bien taillez et ressellé comme ceulx qui sont présentement posez à lad(ite) thourette, et ce pour le prix et some de soixante douze solz le coing, payables sy tost la livrance faicte, laquelle se debvra faire au mars prochain venant 1619, et de continuer lad livrance tellement que par sa faute l'ouvraige ne vienne à cheser. Auquel effect ilz se sont obligez respectivement l'ung vers l'autre, sur XL (40) S. (ols) T. (tournois) de peine, faisant serment in forma.

J. Zuallart. M. Vieleuze, Saureux. filz. 1618.

(Dépot arch. communale à Ath.)

Le XXVIII^e de mars 1618, les autorités communes d'Ath avaient traité avec un certain Jean Wautier « pour la livrance des pierres nécessaires et requises pour le derrière du bastiment nouveau de l'hostel de ville si come : cassis, croisez, sieulles (seuil) cassis de cave et autres pierres qu'il conviendra ».

Jean Wautier ne donna pas satisfaction à l'administration communale. En marge du contrat on lit :

« Le XI juillet 1618 pns (présents) les homes de fiefz de Haynnau soubsignez, messieurs Eschevins de la ville d'Ath, tels que Fran. Moreau, Jacques de Grantmont et leurs confrères, ont traicté avecq Helyas Manfroit, demorant à Escaussines, à cause de l'insuffisance apparente, et pour la notable négligence de Jean Wautier, mentionné, au texte du présent contract ; lequel de sa bonne volonté, at accepté leds(ites) livrances q. tenues audit contract, sans rien réserver, aux mêmes charges, debvises et conditions, et pour le prix y déclaré. Se

sont les parties obligées l'une vers l'autre, sur les mesmes peines que ledit Wautier.

Tesm : J. d'Ysembart. Quintin
Watier. C. d'Ysembart.

(idem)

L'administration communale entièrement satisfaite des fournitures du dit Manfroit traita avec lui à nouveau ainsi que nous l'avons vu en novembre 1618 et encore le 22 février 1619 pour «la livrance des pierres nécessaires aux deux pignons du pavillon de derrière du bastiment nouveau de la maison eschevinale ensemble les pierres nécessaires pour les cheminées quy seront œuvrées esdits pignons avecq environ quarante cinq pieds ou plus de plattes bendes servants d'allenthour de la tourrette, et le compartiment de pierre quy, se doibt mettre de seulre la grande porte de derrière ou sera gravée la date du temps. »

Nous constatons dans cet acte et dans la mention marginale du 5 aout 1620 que Manfroit, à cette époque, avait un assoivé. Charles Hannick de Feluy.

(Voir Ann. C. A. Mons. tome VI p. 162^h - 162, 162c et d)

LÉON DESTRAIT.

Des hostelleries de Soignies.

Les archives nous révèlent l'existence à Soignies d'un grand nombre d'auberges. La Grand'Place notamment en était entourée de trois cotés. La plus ancienne que nous connaissons est le «Heaume» qui se dresse encore au fond de notre forum. Cette hostellerie qui existait déjà en 1372 à l'endroit où nous la voyons, est certainement l'une des doyennes d'âge du pays.

D'autres auberges de la Grand'Place, les hostelleries du Mouton, du Loup, des Trois Rois etc. jouissaient aussi d'une certaine célébrité, surtout la première où descendaient en général les grands personnages, que les circonstances amenaient à Soignies.

Les rues appelées actuellement d'Enghien, de Braine et de la Station possédaient aussi un certain nombre d'auberges.

Etant donné que les voyages se faisaient à pied, à cheval, en littière, ou en voiture on comprenait aisément la nécessité d'un certain nombre d'auberges dans les villes situées le long de voies de communications d'une certaine importante. Mais à première vue, le nombre de ces établissements semble dépasser considérablement les besoins.

Beaucoup croient en effet que les voyages ne datent que de l'invention des chemins de fer. Or cette idée est absolument erronée, nos ancêtres voyageaient beaucoup et ne craignaient nullement les déplacements lointains.

Fréquemment ils partaient en groupes, souvent ils se faisaient accompagner de leurs «varlets». Les grands seigneurs, les souverains surtout étaient entourés d'une cour nombreuse.

Quand l'un d'entre eux avec sa suite s'arrêtait dans une commune de l'importance de Soignies, les «hostelleries» qui nous semblent maintenant avoir été trop nombreuses, devaient être absolument insuffisantes pour recevoir tant de personnes.

Un document relatif au premier voyage entrepris par l'un de nos souverains, Philippe le Beau, en Espagne durant l'année 1501, nous édifiera à ce sujet.

Il énumère un certain nombre de personnages composant le «train» — la maison — du souverain et le «train» de l'Archiduchesse. Il est loin de les citer tous, les expressions «et autres» et mout d'autres gens de conseil », etc l'établissent suffisamment.

Aux personnes de qualité, il faut ajouter les personnages secondaires, lessoldats, varlets, servantes etc. et l'on pourra ainsi se rendre compte du problème que les hostelliers de Soignies eurent à résoudre,

Cédons la plume au chroniqueur :

La première giste de l'Archiduc fu à Haulz (Hal), la seconde à Soignies, la troisième à Mons en Haynault, où il séjourna trois jours, etc. (1)

(2) « Mondit signeur et madicte dame sa femme, l'an d'humaine salva
tion XV^e et ung, quatriesme jour de novembre, partirent de leur ville
de Bruxelles, accompagniés de l'archevêque de Bezanchon Henry
de Berghes, évêque de Cambrai, chancelier de l'ordre du Toison,
chief du conseil et de la chapelle, Charles de Ranchicourt, prévôts
de Notre-Dame d'Arras, premier maître des requestes de l'hostel
et moult d'autres gens de conseil : ce pour l'estat ecclésiastique, et
de quatre chevaliers de l'ordre, appelés Jehan de Berghes, premier
chambellain, Jehan de Luxembourg, signeur de Ville, secondt cham-
bellain, Philippe bastardt de Bourgoigne, signeur de Blaton, grandt
maistre d'hostel, messire Hugues de Melun, viscomte de Gandt,
chevalier d'honneur de Madamme.

Les signeurs, chambellains, et pentionnaires non ornés de l'Or-
dre, les compaignans (accompagnant) estoient : Fédrigue de Ba-
vière, secondt filz du comte palatin, Bernardt, filz ainé du marqui,
de Baude, Henry filz ainé du comte de Nassou (Nassau) Bauduin,
bastardt du Bourgoigne, signeur de Zomerghem, Ferry de Croy-
signeur du Roeux, Floris d'Aiguemont, signeur d'Icestain filz au
comte de Burte (Frédéric d'Egmont, comte de Buren seigneur
d'Isselstein...) Anthoine, signeur de Mailly, Claude de Pontaillier,
signeur de Flagy, Philippe, signeur de Boussut, Philibert, signeur
de Veyre, cognommé l'escuyer la Mouche, Jehan signeur de Haling
(Halewin) Anthoine de Lalain, signeur de Montegny, Charles de
Poupettes, signeur de Lassau (Charles de Poupet, seigneur de La
Chaulx, chevalier, conseiller, et chambellan de l'Archiduc) Jehan,
fils ainé de monsigneur de Trazegnies, Eustace de Brimeu, si-
gneur de Wezemale secondt filz de la maison de Hunbercourt, Adry-
en de Longueval, signeur de Vaulz, Maximilyen de Hornes, visconte
de Berghes, ainé filz au signeur Gasebecque.

Les gentislommes estoient en grandt nombre, come Glaude de
Boval, grandt escuier d'escuerie, don Diègue de Guevare, signeur
de Zonevelle (ou de Jouvelle) maistre d'hostel, Phillippe de Dale,
maistre d'hostel, Phillippe de Hennin, signeur d'Ampfrappé (oud'Am-
roipé), maistre d'hostel, Bernardtd 'Ourlé (ou d'Orley) premier es-

(1) Collection des voyages des Souverains des Pays-Bas, publiée par Gachard. Bruxelles, Hayez, 1876. t. I. p. 129.

(2) p. 126.

chanson, Pierre de Loguinghien, premier escuyer trenchant, Jehan de Brésille (ou Brégille) premier pannetier, Philippe de Visans, premier sommiller de corps, Rodich (Rodrigue) bastard de Lalaing, capitaine des archiers de corps, Philippe de la Viéseville signeur de Sains, Philibert de Lausnoy (Lannoy) signeur de Willerval Monsieur de Lichterthem, Guillaume, signeur de Ro-cquendorf, Charles de Lausnoy (Lannoy) signeur de Sainzelle, Charles, seconde filz de Trazegnies, Pierre signeur de Roisimbos, Anthoine de Lausnoy (Lannoy) seconde filz au sieur de Frasnoy, Maximilien de Glymmes signeur de Zevemberghes, ainé filz de messire Cornille de Berghes, Anthoine de Quiévrain, signeur de Monceaux, Philippe de Sonastre, Jacques de Cruninghe, Guillaume de Roullet viscomte de Dave, Anthoine de la Barre, signeur de Mouqueron, Jacques de la Barre son frère, Philippe de la Barre, Phillippe de Martigny, Mettenaye, Sainct-Meurisse (Saint-Mauris) Philippe de Hun-Saint George, Henri de Wydergraphe, Guillaume de Sainct-Michiel, signeur de Boisseron, Emine de Balay, Jehan bastard de Berghes, Bissy La Thour, Rollequin de Molle, Bonvallet, Anthoine de Guérries (Herinnes selon Jean Le Maire), Guyert de Willest, Michiel de Clerfay, Guillebert de Pessin, Andrieu de Douvrin, Jacques de Similly et aultres.

L'Archiduchesse avoit en son train aultres seigneurs et gentilshomes comme Huges de Lausnoy, Jehan de Quingie, Jehan de Nortquelines, Jacques de Lisgnes, Jacques de la Trourière, Nycholas de Maneville, Guillame de Blois, Adolf de Heltefelt, Charles de Cauberghe, Charles de Montfort, Imbert de Plaine, Hermart de Scambourd, etc.

Madame Dame avoit aussi en son train, madame de Haluin dame d'honneur, et la fille du comte d'Aigmont (d'Egmont) la fille au comte d'Uthinghe, celle de Norquelines (Noircarmes), celle de Bouzinghes, celle d'Estrées, celle de Palme et celle Blassefelle (Blaesvelt) et aultres des pays de Monsieur l'Archiduc, de trente à quarante, sans les Espagnottes (Espagnoles) done Marie d'Arragon, done Marie Manericque, (Manricque, fille de don Pedro) done Marie Manuel (fille de don Juan Manuel) done Blance de Manruck (dona Blanca de Manrique, nièce du Duc de Najara) done Beatrix de Bovadille (dona Béatrix de Bobadilla, nièce de la marquise de Moya) done Aldare de Portingal (dona Aldara de Portugal fille de don Fernando de Portugal) done Franchisque de Sappattes, etc. »

Que l'on ne pense pas que Soignies, n'ait hébergé ses souverains qu'une seule fois.

Sans nous occuper de la période antérieure au XV^e siècle nous

pouvons citer plusieurs réceptions, séjours de souverains dans notre ville.

Guillaume IV comte de Hainaut fut inauguré à Soignies le 11 juillet 1405. (1)

Le 30 mai 1418 Jean IV duc de Brabant etc se fait inaugurer à Soignies et y passe la nuit. (2)

Maximilien archiduc d'Autriche, venant de Malines loge à Soignies le 13 janvier 1484(3). Le même souverain passe la nuit dans notre ville le 26 septembre 1486. (4) Il se rendait d'Orchies à Bruxelles.

Le 19 octobre, Charles Quint (5) se trouvait à Mons ; il y reçut à dîner la reine de France, les archidiucs, le cardinal de Lorraine, la duchesse d'Etampes, la comtesse de Vertu, sa sœur.

“Et le lundy Sa Majesté leur donna encore à disner ; et lors furent assiz à sa table les dessusnommez et dadavantage le cardinal de Medon esvesque de Reims, seigneur de Laval et Henaudie. Et en disnant, la dicte Majesté heut nouvelle que le duc d'Orléans venoit par la poste ; la dicte Majesté envoia par la poste au devant de luy le visceroy de Sicille ; et après disner tous partirent ensemble et vinrent à Soignies où ils trouvèrent la royne (reine) d'Hongrie accompagnée de Messeigneurs de Liège et Tournay : des seigneurs et comtes de Lalain, d'Hoochstate, de Sainct Py et plusieurs dames, laquelle reçut la royne, sa sœur et la retint au giste ; et sa Majesté et les cardinaux vinrent coucher à Breyne”

Par suite de sa situation le long d'une voie importante Bruxelles-Enghien-Mons-France, (6) nombre de voyageurs de toutes conditions passèrent à Soignies, les uns, solitaires, les autres accompagnés d'une suite plus ou moins grande, en rapport avec leur fortune, leur rang social, leurs goûts.

A la lumière de ces faits on s'explique aisément la multiplicité des hostelleries de Soignies.

Si le nombre des voyageurs, par lui-même fait comprendre celui des aubergistes, il est encore une autre raison qui a du amener beaucoup de personnes à embrasser cette profession.

Leurs profits étaient incontestablement en rapport avec les con-

(1) Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire tome XII 4^e série p. 199,

(2) Collection des voyages des Souverains des Pays-Bas, ouv. cité, t. IV p.

(3) Idem t. I p. 101.

(4) Idem t. I p. 112.

(5) Idem t. II p. 294.

(6) La voie la plus importante fut durant longtemps la chaussée Brunchaut qui faisait à Chaussée-Notre-Dame, commune voisine de Soignies.

sommations faites par leurs clients. Or on saitla quantité de victuailles et de boissons que nos ancêtres étaient capables d'absorber.

A titre d'indication, nous donnons ci-dessous quelques détails rapportés par le journal des voyages de Charles-Quint.

Comme on le conçoit aisément, tous les jours ne se ressemblaient pas. Chacun ne pourrit pas offrir des banquets semblables à celui dont le chroniqueur nous a conservé le souvenir, mais de ce « menu » on peut se rendre compte de l'atmosphère qui régnait à cette époque. (1)

Que l'on en juge :

Pour le premier plat le jour de la Thoison. (2-3)

Bœuf et mouton.

Jambon et langues.

La soupe.

Teste de veaul.

Venoison aux naveaux. (Venaison aux navets)

Des poix passez.

Veaul routty.

Cigne chauld.

Oison.

Poulle d'inde.

Pasté de eaul.

Pasté de térine et des entremectz. (4)

Le second plat.

Poictrine de veaul.

Sanlcisses rotüsties.

Trippes.

Costelettes.

Venoison en pottaige.

Pasté de venoison chauld.

Faisan rousty.

Chappon rousty.

Plouviers.

(2) Que l'on ne croie pas cependant que chacun des convives se servait de chacun des multiples plats qui formaient le «service». On en présentait plusieurs à la fois et chaque personne choisissait le mets qui lui convenait. Voir revue des Deux-Mondes, t. 54 pp. 284-285.

(2) Collection des Chroniques Belges, collection des voyages des Souverains des Pays-Bas t. II. Itinéraire de Charles-Quint. Bruxelles, Hayez, 1874. Vandenesse, page 317

(3) Toison d'Or

(4) M S de l'Arsenal de resine, dans le M S de Reims, de destine dans le M S 14.641 de la bibliothèque royale de letim» dans le M S 15.869.

Hairon.
 Pasté de perdris.
 Poussins rousty.
 Pingeons et des entremectz.

Le troisième plat.

Pan
 Perdris.
 Sarcelles.
 Vulpes. (renard ? du latin Vulpes)
 Gelée de couchon.
 Pasté de pingeons chauld.
 Pasté de hairon froid.
 Blancq-mangé.
 Gelée claire.
 Counins (lapins) roustiz.
 Cannars roustiz.
 Pièce de mouton et des entremectz.

Le quatrième plat.

Pasté de poulet d'Inde froid.
 Pasté de venoison froid.
 Pasté de lièvre
 Pasté de perdris.
 Pasté de hairon.
 Hure de sanglier.
 Cigne froid.
 Buterne (outarde)
 Grue.
 Pasté de counin.
 Pan.
 Faisan.

Le cinquième plat.

Trois manières de gelée.
 Trois manières de fruct de paste (paté)
 Trois manières de confictures.
 Ung castelinck (?) (1)
 Ung flang.
 Une tartre.
 Pommes, poires crues et cuictes.
 Annis.

(1) M. S. de l'Arsenal et de Reims ; «ung castellin» dans le M. S. 14.641 «ung castrelin» dans le M. S. 15.869.

Nepbles (nèfles)

Chastaignes.

Froumaige.

Après le tout levé, saulf les nappes

Oublyes et biscuitz, ypocras blancq et cléret.

A l'entrée de table

Rousties sèches et malvisée

LÉON DESTRAIT.

Chronique généalogique

de Laeken

Parmentier (addenda)

I de Laeken. Le chapitre de Soignies comptait parmi ses membres en 1238, le chanoine Egide de Laeken.

«En juillet 1238, Egidius de lacu, chanoine de Soignies, signe avec ses collègues la déclaration que Ida, dame de Biévène, a donné à Saint-Vincent Matilde de Biévène et consorts (Chartier du Chaptre, à Mons) (1)

La famille de Laeken est très ancienne.

Gilbert de Laca est renseigné en 1080. Godescale de Laca et son fils Walter sont signalés en 1099. Un Lidekin de Laeken, chevalier est mentionné en 1251 et en 1257. A cette dernière date il est vassal du seigneur de Grimbergh. Il eut un fils, Nicolas de Laeken, dont il est parlé en 1312.

Vraisemblablement il n'eut pas de fils, car ses biens passent à sa fille Helewige (3), qui épousa en premières noces Guillaume de Kesterbeke le jeune et en secondes noces, Jean Boxhorens. (2) Une Ida de Laeken (4) avait épousé Jean Ansem fils de Jean.

Il vivait en 1355 et fut échevin de la ville de Bruxelles hors la famille de F Ferzoelofs. Leur fils Jean fut, en 1355, hors les familles nobles de la ville de Bruxelles 1^{er} juge de la chambre de la Drapperie il était en 1376, en la famille de F. Ferhuygs juge pour la deuxième fois de la dite chambre.

Ils eurent deux enfants Jean qui devint prêtre et Catherine qui épousa Jean de de Bodegem. Elle vivait en 1422 et était décédée en 1454. Leur fils Jean cité en 1425, 1454, 1461, épousa D^elle Catherine

(1) Ann. C, Arch. canton de Soignies t. III p. 144.

(2) Mssager des sciences historiques, année 1878. Gand Vanderhaege pp. 255, 251, 255^a.

(3) Arch. Ministère des affaires étrangères. Généalogies n° 48 p. 84.
«Willem van Kesterbeke, schepene der staat van Brussel, anno 1385... hadde getrouw tot Heywige van Laeken... »

(4) Conf. Attestation de Louis d'Ursel escuyer, chef d'icelle noble maison Roy d'armes de sa Majesté Imperiale et catholique à titre de ses Pays, Province et Comte de Flandre, donnée à Bruxelles le 16 de juillet 1720.

Hermans. Leur fille, Damoiselle Catherine Van Bodeghem épousa Pierre Goossens. Leur fille Gertrude épousa Pierre Cools «comme appert par le blason de 12 février 1566 et les quartre quatiers de la dite Gertrude». Leur fille Cécile épousa Jean Van Zeverdonck en 1556. Leur fils Nicolas renseigné en 1585, 1588, 1590 épousa D^e Marie Smeyers. D'où D^e Françoise Van Zeverdong qui épousa Jean de Montfort, const^{gn}¹ des moun^{sez} Pays-Bas et four^r de la maison de l'archiduchesse Isabelle Claire Eugénie, Infante d'Espagne. 1633-1638. Leur fille Elisabeth Sophie épousa Michel Plannella secret^e et major de la secrétairie d'Etat et de guerre en ces Pays-Bas ; D'où Claire Sophie de Plannilla baptisée en l'église de Notre Dame de la Chapelle à Bruxelles le 11 d'août 1654. Elle épousa en 1682 sieur Paul de Grève. D'où, notamment, Jean Ch. de Grève qui épousa Constance Vander Elft. Leur fils Henry Jean Joseph épousa Anne Marie Maes, 1766. D'où Marie Anne Alexandrine de Grève qui épousa Jean Armand Parmentier, de Tubize (V. Chr. général. Ann. Cerc. Arch. Soignies. t VI 1^{er} livraison)

La famille des de Laeken s'éteignit-elle au XIV^e siècle, comme certains le prétendent ?

Nous retrouvons ce nom plusieurs siècles plus tard.

Il n'est pas à supposer qu'à chaque génération, jusqu'à Nicolas de Laeken, il n'yait eu qu'un fils ni qu'aucun des cadets n'ait fait souche.

Il n'est donc nullement impossible que les de Laeken que nous renseignerons ci-dessous descendent des premiers.

Nous n'avons pas cherché à les relier, nous nous bornons à rassembler des matériaux, laissant à d'autres le soin de les apprécier et de les utiliser.

Une lettre de remission est accordée en 1519 à Chrétienne Van Laken de Malines (1)

En 1547 il est question de Jeanne Van Laken qui aurait épousé Grégoire Van Mortsele fils de Mathieu (2)

Un Guillaume Van Laecken existait en 1551-56 (3)

«Petrus van Laeken épousa IJolynne Verbeke ; Barbara van Laeken épousa 1^o 2^o Joan de Meulenaere. Elle était née le 31 août 1693 et mourut en 1735 ; Joanna Marie Van Laeke née le 5 février 1697 épousa Joan baptista de Meuleneere fils de Jean ; Anne Marie Van Laeke, née le 23 septembre 1691, épousa Pétrus Francq et décéda le 25 octobre 1759 à Gand. Pétronelle Marie Van Laeke

(1) Arch. Nord Chambre des comptes S^{te} B n° 1750.

(2) idem n° 1758 B.

(3) idem n° 1827 col. 26.

née le 25 février 1703 épousa le 16 octobre 1727 Pétrus Coppeyans, fils de Jacob et décéda le 21 février 1750 (4)

Un C. van Laeken, né à Anvers, devint procureur général en 1788, il intervint dans le procès de Henri van der Noot (5)

Le nécrologue du couvent des frères mineurs de Gand renseigne à la date du 25 mars 15... (entre 1570 et 1577) le décès de Nicolas de Laecke, religieux (6) En 1396, nous trouvons trace de hughe de Laken. (7) Baudouin de Lake fut abbé de St Pierre à Gand en 1377 (8). Joos Van Laeke avait épousé Antonine van den Ecckaute, «overleet a 15....» (9)

Faut-il parler des «van der Lake» ?? On sait qu'anciennement l'orthographe des noms subissait de nombreux accrocs.

Bornons-nous à dire que les van der Lake sont rangés parmi les plus anciens patriciens de Gand.

Ils y jouèrent un rôle important fin du XIII^e siècle. On cite en 1290 Alice fille d'Henri ; Guillaume Baudouin et Jacques, fin du XIII^e ; Guillaume en 1326, habitait la paroisse St Jean à Gand (1)

En supposant qu'ils soient des de Laecken, il est peu vraisemblable que l'on puisse arriver à l'établir.

Parmen tier

Depuis la publication du dernier fascicule des Annales nous avons découvert, au sujet de la famille Parmentier quelques indications complémentaires.

Que l'on ne s'étonne pas de quelques variantes. Quiconque s'occupe de généalogies sait qu'elles sont immanquables en cette matière, notamment par suite de l'absence d'actes d'état-civil ou de registres paroissiaux, ainsi que du fait de l'écriture peu lisible de certains copistes.

D'autre part, le nombre d'enfants ne concorde pas toujours. Certains annalistes ou généalogistes ne renseignaient pas l'un ou l'autre descendant, n'ayant pas fait souche ou dont il ignorait la postérité.

Pour ce qui est de variantes dans l'orthographe du nom il est inutile d'en parler, elles sont multiples. Les greffiers etc. écrivaient les

(4) G. Haizelle t. I pp. 480 à 82. S^{on} Manuscrits Biblioth. roy. Bruxelles.

(5) Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 4^e série p.

(6) idem, 4^e série p.p. 153-4, 163.

(7) Chambre des comptes, Dépot, Arch. roy. Bruxelles n° 9.132. Récepte d'argent pour grains vendus. «De huwart le legas demeurant à Naste, de hughe de laken et ses compagnons...»

(8) Arch. Ministère Aff. étrang. Généalogies n° 197 f 125 V^o de lake.

(9) id. n° 224.

(1) Messager des sciences historiques déjà cité année 1892 p. 14. Voir références.

noms souvent d'après la phonétique. Ils lui donnaient parfois deux formes différentes dans le même acte. Quant aux particules, elles sont ou séparées du nom, souvent réunies à ce dernier ou parfois même entièrement supprimées. Nous en constatons un nouvel exemple au sujet des Parmentier, notamment dans le «Registre du mesurage des biens de mainferme situés au territoire de Braine le Comte 1612-1620» fol. 203 hoirs Jean *le parmentier* et quintin resteaum tenant «audit chemin à Jean le flament et au dit pierre *parmentier*. . . »

Il semble résulter d'un fragment généalogique (2) que des Parmentier de Bruxelles pourraient appartenir à la même branche que certains Parmentier de la Flandre. Nous n'affirmons rien, nous donnons le renseignement tel que nous l'avons découvert ; les archives de la ville de Bruxelles contiennent vraisemblablement la clef du mystère.

Ci-dessous le fragment généalogique découvert à la Son des manuscrits de la Bibliothèque royale :

Vincent Parmentier *Bourgeois de la ville de Bruxelles* en 1506, épousa Marie van der Linden (3) fille de Mathias ; dont

1 Jean, militaire, mourut devant la ville de Terouanne, sans postérité.

2 Marguerite, qui épousa Adam van Riebeke ;

3 François. Il vivait en 1549 et en 1559 et épousa Catherine de Chantraine. f. 398.

4 Catherine, qu'épousa Josse van Leke, chevalier. Elle vivait en 1549 et en 1559.

5 Jossine épousa Jean de Rycke, fille de Pierre.

6 Paul épousa Isabeau Sallaers, fille de Philippe.

François Parmentier, troisième enfant de Vincent eut

1 Catherine.

2 François épousa Isabeau Ziekers, dont il n'eut pas d'enfants.

3 Nicolas épousa Marguerite Potte (4), fille de Josse et de X van der Linde. Il fut pensionnaire et receveur de la ville de Courtrai en

(1) Dép. Arch. de l'Etat Bruxelles. Ch. des Comptes n° 45.907.

(2) Son Manuscrits Bibliothèque Royale Bruxelles n° 754. — Généalogies — Recueil généalogique et héraldique des maisons nobles d'Allemagne Artois Flandre etc., par E. A. Hellin, chanoine et écolâtre de l'église St Bavon à Gand 1792, Tome IX V^e Parmentier.

(3) van den Ryne dit Gaillard V. A. I. Arch. c. de Soignies t. VI p. 52.

(4) « Pollet »

dit Gaillard

id.

1559 En secondes noces il épousa Jeanne de Schildere, fille de Pierre. Elle vivait encore en 1606. (fol. 540 t V)

4 Louise épousa Gilles Wyts, conseiller du conseil en Flandre par commission du 27 janvier 1578 (f. 305 t. IV)

5 Jossine épousa a) Antoine Pottes b) Guillaume de Ricamez seigneur de Hault plancque.

Paul Parmentier, sixième enfant de Vincent, eut quatre filles

Anne qui épousa Jean van Steenocker

Digne qui épousa Jean van der Borcht

Marguerite, Jeanne, Marie qui restèrent célibataires.

Nicolas Parmentier troisième enfant de François fils de Vincent eut de son premier mariage :

1 François qui épousa Jenne Van Cauverburch, fille de Pierre. (fol. 140 t III)

2 Adrienne, resta célibataire. 3 Marc-Anthoine. 4 Josse. 5 Jean-Baptiste. 6 Jean chevalier seigneur de Straeten, bourgeois de Bruges, où il mourut le 27 Décembre 1637. Il fut enterré à Notre-Dame. Il avait épousé Anne Anchenne qui mourut le 20 avril 1622.

François eut cinq enfants : Catherine, François, Madeleine qui épousa Cornielles de Fersten, Marguerite, Aldegonde, elle épousa Louis de Monsb.

Jean Parmentier eut Catherine, qui épousa Louis d'Authin et Anne qui épousa Anthoine de la Motte, seigneur de Jechelen (Ingooigem dit Gaillard V. A. C. A. C. Soignies VI p. 52)

Parmi les archives du chapitre de St Vincent de Soignies (1) nous voyons un document qu'il y a lieu de renseigner.

Le 3 Juillet 1629, Anthoine parmentier demeurant à Bruxelles vend devant le mayeur et les échevins de Soignies à Jan parmentier son frère, demeurant à Bruxelles la some de cinquante livres l'an de rente..... sur une maison.....gist à la gaige (2) donc à Soignies, où il y avait aussi des Parmentier.

Cette pièce évidemment ne prouve pas, à elle seule, la parenté entre les deux groupes, mais elle ne peut cependant être négligée.

La famille Parmentier était assez répandue à Braine le comte au début du XVII^e siècle. En 1612-20 (1) il y est question des hoirs Jean le parmentier (f 185) Jeanne le parmentier, vesve de Nicolas

(1) Dép. Mons. Chapitre de Soignies. Carton 824 n° 8. Copies retirées des divers registres de copies d'actes entre particuliers passés devant les échevins 1571-1547.

(2) Le chemin de la gage est un secteur du chemin du tour. Il commençait à la chaussée de Braine et se terminait au chemin des mottes. Ann. C. Ar. C. de Soignies t. V. 4^e liv. p. 233-34.

(1) Dépot. Arch. de l'Etat Bruxelles Ch. des Comptes n° 45.907 Registre du mesurage des biens de Mainferme situés au territoire de Braine-le-Comte, 1612-1620.

quariere (f. 186V, 191V^o) Vinchien parmentier (f. 196V) Nicolas parmentier et consors enffans de feu Jean fils colart (f. 202) pierre le parmentier filz sébastien (fol. 202) Le 17 septembre 1619 (1) est baptisé à Braine le Comte Bartholomé parmentier filz de Jan parmentier et barbe buterne; parrain Bartolomé parmentier, marraine Adrienne franquet.

Le 14 février 1621 (1) a été baptisée à Braine-le-Comte «Franchoise fille Michiel parmentier et Janne larsille. Parrain Eloy quairière, marraine franchoise ghoisset.

A Naast (2), on voit les hoirs marguerite parmentier en 1567 (fol. 21)

Enghien comptait un grand nombre de Parmentier vers le milieu du XVII^e siècle.

On relève dans les actes paroissiaux (3) le mariage de Parmentier Servais avec Lever Elisabeth le 2 juillet 1653. Le 19 novembre 1654 ils ont un enfant appelé Nicolas.

Le 21-6-1662 Anne Parmentier fille de Pierre et de Taisnon Nicolle reçoit le baptême. Jean Parmentier et Devroede Anne ont sept enfants de 1687 à 1703.

La Sœur Céline dont le procès en béatification est encore pendant à Rome née à Enghien le 2 décembre 1830 était fille de Michel-François Ortegat et de Josephine Ghislaine Parmentier. (4)

D'après les registres paroissiaux de Seneffe cette commune possédait un certain nombre de Parmentier au début du XVII^e siècle.

Guillaume de Heelant seigneur de Wissekerke dont le père était décédé en 1551 épousa grielle parmentier (5)

Michel Goetals receveur général des domaines du roy, (en 1661) auditeur (en 1673) conseiller et maître de la chambre des comptes à Bruxelles était fils de pierre et D^e N. Parmentier (6)

Dans un cahier (7) relatif à la seigneurie d'Horruette à Horrues on voit les renseignements suivants:

Jean Parmentier né le 6 mars 1682 qui suit, Nicolas Parmentier baptisé le 29 novembre 1684; Valentin Parmentier baptisé le 23 avril 1686; Philippe Parmentier baptisé le 23 octobre 1688; Catherine Parmentier baptisée le 4 septembre 1690; Martin Parmentier baptisé le 6 novembre 1693.

(1) Registres des baptêmes de Braine-le-Comte, Hôtel-de-ville de Braine-le-Comte.

(2) Dép. Arch. Etat. Brux. Ch. des comptes n° 45.509.

(3) Registres paroissiaux, Hôtel-de-ville d'Enghien.

(4) Rappport du P. Eusèbe, Frère Mineur Capucin. Enghien A. Spinet.

(5) Archives du Ministère des affaires étrangères. Généalogies. t. 28 p. 29.

(6) Arch. Ministère des affaires étrang. Généalogies 128. n° 27 p. 162.

(7) Dép. Arch. roy. Mons. Son Seigneuries, Seigneurie d'Horruette à Horrues, cahier contenant des souvenirs sur le moulin..

Jean Parmentier épousa le 28 février 1729 Marie Jacqueline Précelle, née le 3 août 1698. Elle était fille de Nicolas et de Jacqueline de Paris ;

Jean Parmentier est décédé le 19 février 1762. Sa femme mourut le 24 février de l'année suivante.

De ce mariage naquirent :

Jean Joseph le 19-7-1729 ; Jean Joseph le 22-5-1731, qui suit. Marie Joseph, le 24-3-1733 ; Charles-Antoine, le 16-3-1735 ; Jeanne-Marie le 21-4-1737 ; Isabelle-Claire le 7-12-1738 qui suit ; Jean Joseph Parmentier épousa le 28 novembre 1754 Magdeleine Caty ; d'où Jean-François Parmentier né le 27-1-1756 ; Jean-Baptiste Parmentier, né le 6-7-1757 ;

Isabelle Claire Parmentier épousa le 19-4-1763 Ferdinand-Nicolas Parmentier natif de Marcq ; d'où Léopold Joseph Parmentier, né à Hoves le 2 septembre . Il épousa Coralie Resteau, née à Neufville en 1744, décédée le 27 octobre 1784. Il épousa, en secondes noces le 22-1-1787, Marie Joseph Baudenghien, née le 19 septembre 1751

LÉON DESTRAIT

Mélanges

Les enfants trouvés sous l'ancien régime.

Actuellement nous avons diverses institutions officielles et libres qui s'occupent des enfants trouvés.

Quelle était leur situation sous l'ancien régime ? Contrairement à ce que beaucoup pensent le souci de ces malheureux ne date pas de la révolution française.

Dans la Belgique ancienne, le sort des enfants abandonnés était assuré. Le seigneur qui possédait la haute justice sur le territoire où un enfant était abandonné, avait l'obligation de l'entretenir jusqu'au moment où il était en état de subvenir à ses besoins. Des personnes généreuses, disposèrent d'une partie de leurs biens en aveur de ces infortunés. Ainsi à Mons, en 1682, l'abbé François Michel de même que sa sœur firent une donation au profit de ces enfants. L'hospice du St Esprit eut cette fondation pour origine. (Fondations charitables par F. Hachez ; Jadis 1914.)

Belgo-romains saisis sur le vif.

Les musées d'Arlon, Reims, Trèves possèdent de nombreux monuments funéraires de l'époque belgo-romaine, qui fournissent des renseignement du plus haut intérêt. Ils représentent, en général, des scènes de la vie du défunt, nous pouvons y puiser des indications absolument certaines, au point de vue du genre de vie, des vêtements, etc. Il est, en effet, évident que les sculpteurs, les graveurs ont représenté leurs personnages avec les vêtements et les objets de l'époque.

Sur l'un de ces monuments, on voit deux couples. Les femmes portent une tunique et sur celle-ci un manteau à longs plis; il passe sous l'épaule gauche et recouvre l'épaule droite. Les hommes sont également revêtus d'une tunique et d'un manteau, mais, chez eux, ce dernier repose sur les deux épaules et est fixé sur la poitrine ; ils relèvent les pans avec leurs bras.

Les personnages ont des chaussures, celles des femmes sont pointues. Le bas des jambes est nu.

Abstraction faite de la façon de porter le manteau (sayon) ce dernier, de même que la tunique, est identique pour les deux

sexes. Ces vêtements semblent être en laine tissée ou tricotée et ne paraissent pas avoir de couture.

On constate que l'écharpe, au deux extrémités munies de franges, était déjà connue à cette époque.

Les servantes ont une robe à manches, sans taille. Le bas de la jambe est découvert, la partie supérieure de la chaussette porte un bourrelet. Les hommes de condition inférieure vont nu-tête, en général. Ils ont un manteau à capuchon, qu'ils relèvent pour se protéger contre la pluie. Leur vêtement de dessous est muni d'un col montant et fermé.

Sur l'un des monuments on remarque des enfants chaudement vêtus, portant des bottines à lacet, garnies de clous.

Suivant l'exemple des Romains, le Belgo-romain riche se rase, les gens de la campagne, portent la barbe et les cheveux longs. Plusieurs monuments représentent des magasins. On y voit un comptoir et des rayons.

Le célèbre monument de Neumagen « La Dame à sa toilette » (Musée de Trèves) nous montre une dame installée dans un grand fauteuil d'osier tressé de la forme de ceux que nous possédons encore actuellement.

Conf. B^{tin} Institut Archéologique Liégeois t. XXXIV p.p. 156 à 163

Les impôts sous l'ancien régime.

Ci-dessous une appréciation de Desmousseaux, préfet du département de l'Ourthe. Elle figure dans un rapport qu'il envoya à Napoléon I (Tableau statistique du département de l'Ourthe p. 10)

Nous y constatons, que de son aveu, les habitants de la région de Liège se trouvaient dans une situation bien plus favorable sous l'ancien régime qu'ils ne le furent dans la suite.

Desmousseaux écrit « L'unique impôt des campagnes étoit une dîme très modérée qui équivaloit à peine à la contribution foncière actuelle et une taille légère pour les dépenses de la commune, lorsque ses biens étaient insuffisants. Dans les villes de Liège et de Verviers, on percevait des droits d'octroi à peu près doubles de ceux actuels, mais toute autre contribution y était inconnue. Dans le reste de la principauté, sur les limites du territoire on étoit soumis à quelques péages. Ces détails expliquent pourquoi les Liégeois trouvent si onéreuses les contributions républicaines.

Bull. Inst. Arch. Liégeois t. 36 p. 47.

Du « toc » en 1653 — pierre d'Ecaussinnes. Compte quatrième de messire Henry Croonendaal, chev. conseill. et recev. général des domaines et finances du Roy.

... à Jacque Vits conseiller et receveur général des domaines de Brabant au quartier de Bruxelles et des ouvrages de la Cour illecq.

... 480 livres au même pour icelle somme employer au faict et conduicte de son office mesme en faire payement à Jerosme du Quesnoy architecte, sculpteur de Sa Majesté pour semblable somme à luy taxée et accordée pour toute prétention des figures d'un aigle et d'un Hercule de plomb colorez de bronze par luy faictes es gardins à fleurs de la ditte cour (Bruxelles) (fol. 358 recto)

... 196 livres 6 sols au même « pour icelle somme employer au faict et conduicte de son office mesme en faire payement à Michel van den Berghe maître tailleur de pierres de la ditte cour pour semblable somme à luy due pour la livraison d'un bord de pierres d'Escaussinnes sur la fontaine du jardin de la conchiergerie joignant le grand vivier de la ditte Cour (fol. 360 verso.)

B. 3. III Chambre des Comptes de Lille. Recette générale des Finances. 1^{er} janv. — 31 décembre 1653. Dépôt Arch. du Nord Lille.

Dans un compte du 1^{er} janvier au 31 décembre de 1549 (B 2476 Arch. Nord S^e B. Ch. des comptes de Lille. Recette générale des finances) on lit « ... 126 livres à Antoine de Zélande marchande de draps de soie à Bruxelles, » pour 9 aulnes de drap d'or frizé acheté de luy et par monseigneur le prince d'Espagne donné offert et présenté à l'église Saint-Vincien à Songnies où il avoit faict serment de futur conte de Haynnault en la manière accustomedée. »

Dans le cartulaire de l'Ordre de St Jean de Jerusalem se trouve folio 22 n° 30 une charte datant de 1220 où il est question du chapitre de Soignies.

En voici la teneur :

Godefroid, évêque de Cambrai, confirme qu'en mourant, Jean de Saint Symphorien, clerc a donné aux frères de l'hôpital de Jérusalem, toute la portion de dîme qu'il tenait dans cette paroisse; que ses fils Isaac et Jean, qui dans le principe n'avaient pas consenti à cette donation, l'avaient fait, à la mort de leur père, en remettant cette dîme entre les mains du doyen et du chapitre de Soignies, de qui elle relevait; que ceux-ci en ont investi les dits frères, sous l'obligation d'en acquitter le cens

Lettres et actes d'attestation de Robert Robin prévôt de l'église de Soignies et aumônier de l'Empereur, au sujet de trois cent vingt cinq livres distribués, par ordre de l'empereur Charles et de l'archiduchesse Marguerite.

«Au couvent des Frères Prescheurs à Lille, aux Noires Seurs, qui sont en grant povreté, visitant les malades à Lille, aux povres orphenins de la Grange, à Lille, aux seurs repenties à Lille, aux Grises seurs d'Armentières, ayant leur cloître bruslé, au couvent des Frères Mineurs de Saint Omer, aux Grises Seurs de Songnies, à la vesvé de feu Robinet Lucas, tapissier de la court à Jennin Nennyn, jadis tapissier en court, à la Vesve de feu Jehan de Linselles, povre gentille femme, à Anthoine Bargueille Josne, religieuse estant aux escoles, à ung povre valleton à apprendre son mestier, à ung des enfants du vyoleur, à une povre fille pour entrer en religion par madame etc., arch. Nord civiles Sé. B Chambre des comptes de Lille recette générale des Finances.

B 2336. 1^{er} janvier 1526 — 31 déc. 1526 Inv. IV p. 384.

Lettres et actes d'attestation de plusieurs officiers et habitants du Hainaut, entre autres de Guillaume d'Amiens, le jeune, de Soignies, fermier des bois et Viviers de Braine qui expose qu'en « l'an IIIIXX VIII les Franchois se boutèrent dedans la ville de Nyvelle, prouchaine voisine à la ville de Brayne, et à cesté, cause feu messire Hutin de Habart fut chargié entendre à la garde dudit Brayne et que les gens y estans avoient grant nécessité de bois, le dit feu messire Hutin vouloit que ledit suppliant feyst incontinent abattre et taillier ledit bois de Brayne pour la provision des gens y estans, ce qu'il n'estoit possible audit suppliant, atendu qu'il lui eust convenu prendre gens à ses périlz et fortune, tant de les racheter s'ilz eussent esté prins desdits Franchois comme autrement, laquelle despence cult esté trop plus grande que le principal dudit bois n'eust monté et par le reffus dudit suppliant ledit messire Hutin le fist mettre prisonnier en une gayolle audit Brayne avec pluiseurs de mauvaise vie où il eult de grans maux, povreté et domages.

Arch. du Nord Sie B Chambre des comptes de Lille. Recette générale des Finances.

B 2143. Inv. IV p. 272 2^e col.

Leon Destrait

En quelques lignes.

Dans l'inventaire des vaisselles et argenteries d'Erard de la Marck prince évêque de Liège, dressé le 3 juillet 1533, on remarque le poste suivant « Item une louche d'argent trauwée pour les orenges I. M., I O., III 1/2 E. (B Inst. Arch. Liégeois t. 36 p. 262). Les oranges étaient donc déjà bien connues à cette époque dans nos contrées.

Des oculistes aux III^e et IV^e siècles. Dans le Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois t. XXXIV, p. 47, nous lisons la note suivante. « A propos d'inscriptions, disons qu'on a relevé à Reims, sur des cachets ou des bâtonnets, les noms de dix-huit oculistes, médecins ou chirurgiens, ayant pratiqué chez les Rèmes aux III^e et IV^e siècles. — V. le catalogue du Musée archéologique p. 216. »

Les véhicules des Gaulois. « Quant aux véhicules, les Romains adoptèrent ceux des Gaulois, le *patorritum* des Celtes, découvert et servant au transport des personnes de la classe inférieure ; et la *Rheda*, sorte de char-à-bancs à quatre roues, couvert et plus commode. On usait aussi du *cisium*, petit cabriolet rapide à deux places et tiré par deux ou trois chevaux. Il est mentionné par Ausone (Ep. VIII, 6) et il figure sur le monument d'Igel.) Bulletin Institut Archéologique Liégeois t. XXXIV p. 54.

Chevaux sauvages. Dans le compte de Nicolas Dassonville 1496-97 figure un poste relatif à la recette provenant de « deux ventes de poullains et juments sauvages de la prinse qui se fait en la dite forret (de Mourmal)... » Dépôt de Brux Chambre des comptes n° 47078. Dans le compte de l'exercice 1524-1525 (n° 47079 p. 12). Le poste existe, mais le titre est suivi de la mention suivante « Quant est à la vente des poullains et juments sauvages laquelle se fait par aucunes années quand lon prend en ladte forrest de Mourmal ou au pareq du quesnoy pour lann de ce pnt compte nen a esté fait aucune prinse ne vendage comme par certifica tion de Ferry du Chasteau escuyer

du fer cy rend appert pourquoy icy néant. Dans l'exercice de 1668 (n° 47082, même collections) il n'est plus question de cette recette.

Naast — Hameau de la haute folie.

Quelle est l'origine de ce vocable ? Nous constatons dans un compte de Naast de 1505 (Dep. Arch. roy. Bruxelles, chambre des comptes n° 10.400 f. 2) la mention suivante « De Jehan Wasquart dit *haulte folie*, sur se maison et yestre *que* *lon dist le haulte follie* ten(ant) d'un costé aud grant chemin allan dud nastre a Mons daultre costé a Jeh le boursers et george le petit et aud Jeh wasquart meisme.

De cet immeuble, le nom après avoir servi de sobriquet ou de surnom à son propriétaire, se serait donc étendu à tout le hameau.

La crise en 1787.

Pour obéir aux édits de Joseph II des 22-27 mai 1786 et 20 I 1787, relatifs aux biens du clergé et au dénombrement des fondations pieuses, le curé de Soignies fit parvenir au gouvernement sa déclaration le 6 avril 1787. On y lit « les droits de mariage, ainsi que ces offrandes diminuent chaque année, ce qui ne surprendra pas, si l'on considère que la paroisse s'appauvrit chaque jour, les ouvriers de carrière qui y sont en grand nombre manquant d'ouvrage et la cherté des vivres étant excessive : de sorte que plus que la moitié des paroissiens du déclarant se trouvent en hiver dans la classe des communs pauvres (nous dirions secourus par le bureau de bienfaisance) » Dép. des archives de Brux. Ch. des Comptes n° 46.897 p. 39.
La cure de Soignies.

Vente inter pocula avouée sans détours. « Le VI jour d'octobre 1645 yan noefnet censsier démt a Ville a vendu pour le prix quatre cens cinquante livres tourn argent francq et quinze livres de vin beu (bu) dont s'est tenu pour content et bien payé à Jan Le mort, bourgeois dem a Songnies... » Dép. Arch. de l'Etat à Mons. Chapitre de Soignies, carton 824 n° 8. Copies retirées de diverses registres de copies d'actes passés devant les échevins, 1571-1747.

La vicairie de Naast. « La communauté de Naast ayant présenté requête au vicariat de Cambray à l'effet d'obtenir un vicaire pour leur paroisse, ils furent déboutés de leur prétention; non contents, ils présentèrent une autre requête au conseil de

Mons, après plusieurs difficultés on a ordonné de faire la visite de la paroisse pour connoître les distances et le nombre des communians, ensuite de ladite visite mess de Cambray ont jugé la nécessité d'un vicaire dont le S^e Beaumont a commencé à en faire les fonctions le 16 de mai 1765 « Dep. Arch. roy. Bruxelles. Ch. des comptes n° 1947 v. Compte et renseign. qu'à Mess. les abbés et religieux de St Feuillien et St Denis, fait et rend Nicolas Duwelz receveur de tout ce qu'il a reçu et payé depuis le St-Jean 1764 jusqu'au même jour 1777.

L'huile et la préparation des couleurs — 1326-1327. Dans un compte de l'hôtel de Guill. I le bon et de Jeanne de Valois de Hainaut. Archives chambre des comptes Lille...années 1326-27.B. 3271 f. 25 on lit « le dimence après les III Roys contés a pointre (peintre) ki pinst loratoire Madame a Le Haye pour XXI onces d'oir = XXII sols gros. IIII libvres dasiur = VIII sols X deniers gros; item VII et demi de blanke couleur = 11 sols X deniers gros; demie libvre de sinople = XII deniers gros; Item 1 libvre de vermelon = (vermillion) = XII deniers gros; V libvres de vernis = II sols IX deniers gros; ole (huile) XVIII deniers gros: etc. » L'huile était donc employée pour préparer la couleur longtemps avant Van Eyck.

Dans un état dressé le 24 novembre 1370 de l'hôtel d'Yolande de Flandre, comtesse de Bar et Dame de Cassel (Archives du Nord, Chambre des Comptes à Lille B. 3257,) on constate que les poissons qui figuraient sur la table de la dite comtesse étaient : les harengs blancs, mollets et saurs, les merlans, les cabillauds, saumons, moules, maquereaux, alooses, rougets, soles, grainces (turbot, barbue) raies, anguilles, brochets, truites, vandoises, loches, vairons, vives, brèmes, carpes.

En 1325, on mangeait du marsouin, ainsi qu'il résulte d'un compte de l'hôtel des comptes de Hainaut (Chambre des comptes de Lille) B. 3270 année 1325 26 « Item par lettre madame de conissance donnée a Jehan Lekien à Maislines pour porpains (marsouins) salmon, baillaine cabillau et autre pisson pris a luy de le Toussaint jusques ce Pasques III libvres XXII deniers gros valent a XVI deniers le piece XLIX libres X sols .. »

Dans un compte de 1333 (Compte de l'hôtel de Guillaume fils du comte de Hainaut. Chambre des comptes de Lille comptes de l'hôtel des oomtes de Hainaut B. 3277, on constate que

le XVI^e jour de juillet que Guillaume de Hainaut partit du Quesnoy accompagné de mesire Ernols de Boulant, Ernols de Hergnels, etc. « Pour aler en Braibant » possèdent à Mons, Feluy, Helpe, Bruxelles. Ensuite « s'envint Willaumes et avoec mesire Henrys d'Antoing et li autres au souper mardy Sognyes.

Les prêtres, autrefois : « Son habit diffère totalement de celui des prêtres actuels. Il se rase (Au XII^e siècle, les prêtres ne se rasaient pas, au XVII^e siècle déjà, ils se rasent) et porte les cheveux longs ; coiffé de son chapeau à larges bords devant et derrière, il a le corps serré dans un pourpoint piqué d'un rabat blancs liséré de noir moiré. Les jambes des chausses se rencontrent aux genoux, avec les bas maintenus par des jarretières voyantes. Il porte aux pieds des souliers plats, rehaussés de boucles d'argent. Tous cela donne au pasteur du village un extérieur tout fait de noblesse et d'élegance (Trid. sess. XXIV C. II. statuts syn. liég. Van Hove p. 57, A Barbosae pastoris sollicitudinis descriptio. Anno MDCC + II p. p. 89 90 nn 1 — 8. Codex c. 136). Ce n'est que pour les cérémonies sacrées qu'il revêt l'habit que le doyen Henri de Wicourt appelle la « robbe », la soutane.

Annales Institut Archéologique du Luxembourg t. LVIII p. 8.

Le doyenné de Mons.

Le calendrier ecclésiastique du diocèse de Cambrai aux Pays-Bas autrichiens par MDCC X C 14 (1774) Mons, Monjot p. p. 95 — 129 renseigne les communes qui faisaient partie du doyenné de Mons. Il comprenait vingt-quatre églises paroissiales et sept succursales. Les paroisses étaient : Asquillies, Baudour, *Braine-le-Comte*, Ciply, Cuesmes, *Ecaussinnes Sainte Adelgonde*, *Ecaussinnes Saint Remi*, Eugie, Feluy, Mignault, Mons (six paroisses) Naast, Nimy, Paturages, Quaregnon, Saint-Denis, Sart-lez-Eugies, Thieusies, Wasmes.

Les succursales étaient Boughies, Le tertre de Baudour, Mai-sières, Mesvin, Oboug, Warquignies, Wasmuel.

Orchestre en 1698. On lit fol. 3132. dans le compte du 1^{er} janv. au 31 déc. 1698 Si^e B. Chambre des comptes de Lille : recette générale des finances B 3227 : 3.840 livres à Rudolf Milfort, Fréd Barrittenbergh, Ignace Dordon, Gaspard Discher, Jean Michel Pehaynn. Jacques van der Haeghen, Jean Baptiste Leyssez, et Ferd. Mathias Thomas, composant « la bande et concert de musique des haubois et violons, flûtes douces et autres instruments pour le service de la Reyne, pour leurs fraiz

de bouche de quatre mois escheus le 30 avril dernier et les
fraiz de leur voyage jusqu'à Madrid. »

*
* *

« Le jeudi 2 septembre 1932, à deux heures après dîner dit le livre aux biens de Daniel Le comte, secrétaire du roi, maison et couronne de France à Lille, il se fit à Lille un grand remblement de terre; les maisons sentirent cinq ou six secousses bien rudes ». Ce tremblement de terre se fit ressentir dans une partie de l'Allemagne, dans les Pays-Bas et dans la Grande-Bretagne, avec des oscillations prolongées Est-Ouest. Il y eut une grande panique chez les habitants, mais en somme, peu de dégâts matériels : quelques cheminées éparpillées dans les rues, quelques pignons fendus, quelques églises lézardées (entre autres, les substructions de la cathédrale de Tournai). Finot. Inventaire somm. Arch. Dep. antérieur à 1790. Nord. ft VI note page 320. Lille Danel 1888.

LÉON DESTRAIT.

Table des Matières

E.	La Vie du Cercle	67
AMÉ DEMEULDRE.	Le commerce du Vin	70
CHANOINE LUCIEN DETREZ.	Un volontaire de Dumouriez (1791-1793).	81
AMÉ DEMEULDRE.	Les Arcades et la citerne de la Place .	94
LÉON DESTRAIT.	La Tour Malvau ou Ronde Tour . . .	97
DOCTEUR FRANÇOIS	Naast	103
LÉON DESTRAIT.	Chronique brainoise (fin du XIV ^e siècle)	123
LÉON DESTRAIT.	Chronique Sonégienne	127
GEORGES TABURIAU.	Le Cadastre	135
LÉON DESTRAIT.	Notice sur Chaussée-Notre-Dame . .	143
LÉON DESTRAIT.	Contrats relatifs à la fourniture de pier- res d'Ecaussinnes en vue de travaux exécutés à l'hôtel de Ville d'Ath en 1618	152
LÉON DESTRAIT.	Des Hostelleries de Soignies	154
LÉON DESTRAIT.	Notice généalogique	161
LÉON DESTRAIT.	Mélanges	168
LÉON DESTRAIT.	En quelques lignes	172
